

No: 131
NOVEMBRE 1976

ISSN 0304-5757

Conjonction

REVUE FRANCO-HAITIENNE



ST DOMINGUE ET LA
REVOLUTION AMERICAINE

- * DEUX ROMANS – UN COURANT : STELLA ET DEZAFI
- * VOLCANS D'HAITI
- * JACMEL ET LA «ROUTE DE L'AMITIE»

No: 131
NOVEMBRE 1976

ISSN 0304-5757

Conjonction

REVUE FRANCO-HAITIENNE



ST DOMINGUE ET LA
REVOLUTION AMERICAINE

- * DEUX ROMANS – UN COURANT : STELLA ET DEZAFI
- * VOLCANS D'HAITI
- * JACMEL ET LA «ROUTE DE L'AMITIE»



« We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal... »

Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux

Déclaration de l'Indépendance Américaine

13 colonies anglaises en révolte déclaraient le 4 juillet 1776 leur désir de vivre libre.

En cette année 1976, plusieurs manifestations en Amérique, en France et en Haiti (à St-Marc, au Cap et à Port-au-Prince) ont marqué le bicentenaire de l'Indépendance américaine, et la participation des troupes françaises et domingaises à la lutte américaine.

*Du 16 septembre au 10 octobre 1779, plus de 5.000 français de la Flotte de l'Amiral d'Estaing assiégèrent Savannah. Au sein des troupes françaises : 800 hommes de couleur de Saint-Domingue, certains, d'anciens esclaves
(lire suite page 4)*

NUMERO 131

CONJONCTION

Revue Franco-Haitienne
éditée par l'Institut
Français d'Haiti

Directeur :
Louis Jarno

Rédacteur en Chef :
Michèle Montas

Comité de rédaction :
Gérard Dougé
Roger Gaillard
Pradel Pompilus
Fritz Pierre Louis
Jean Pierre Pirovano

Rédaction - Administration :
Institut Français d'Haiti
Cité de l'Exposition
B. P. 131
Port-au-Prince, Haiti
Tel : 2-2051

Abonnements :
Un an (6 numéros)
Haiti : 8 dollars
Amériques : 12 dollars us.
Europe
Afrique : 15 dollars us.

Le numéro
Haiti : 1 dollar 50

Numéro 131

S O M M A I R

NOTRE COUVERTURE :

Charles FROSTIN..... 5.....
Gérard LAURENT.....39.....
Document..... 61.....

SCIENCES

Fritz PIERRE-LOUIS.....67.....

ARTS ET LETTRES

Léon F.HOFFMAN..... 75.....

Maximilien LAROCHE.....107.....

COOPERATION ET DEVELOPEMENT

.....123.....

.....st domingue et la révolution américaine

.....les volontaires de st domingue

.....un futur maréchal de france au cap

.....le volcanisme en haiti

.....en marge du premier roman haitien «stella»
d'éméric bergeaud

.....dézafi de frankétienne, un tournant de la
littérature haitienne

..... «la route de l'amitié» carrefour-dufort -- jacmel
allocution du ministre français de la coopération,
M. Robert GALLEY.

luttèrent parfois aux côtés d'esclavagistes américains, pour prendre la ville aux Anglais. Ce paradoxe de la participation «haitienne» est mise en lumière dans ce numéro de Conjonction, par l'historien haitien Gérard Laurent. Un historien français Charles Frostin analyse dans ce numéro, les liens économiques profonds et mal connus tissés depuis le 17e siècle entre la puissance commerciale bostonienne et les colons de St-Domingue souvent aux mépris de règles établies par les métropoles coloniales lointaines.

Dans notre section littéraire Léon François Hoffman, professeur français de littérature à l'Université américaine de Princeton et Maximilien Laroche professeur haitien de littérature à l'Université Laval du Canada, traitent de deux oeuvres : le premier roman en date de la littérature haitienne, en français, «Stella» et l'un des derniers romans haitiens parus, le «Dézafi», en créole de Frankétienne.

Nos sections «Sciences» et «Economie et développement» sont d'une actualité immédiate. Après l'annonce d'une éruption prochaine de la Soufrière en Guadeloupe, Fritz Pierre Louis, Vice Doyen de la Faculté des Sciences répond à notre question : Sommes-nous encore menacés en Haiti par de pareils séismes ? D'autre part, l'inauguration il y a quelques jours de la route de Jacmel, don de la France à Haiti, dans une atmosphère de liesse sans précédent résout quelques problèmes aigus sans pour autant assurer l'indépendance économique et un développement harmonieux de la région de Jacmel.

ST DOMINGUE ET LA REVOLUTION AMERICAINE

par Charles FROSTIN

«Sans les bâtiments Insurgents, nous ne pouvons à la longue exister dans nos colonies. Ils nous sont absolument nécessaires pour les commestibles et les bois» (1). Lorsque, le 17 octobre 1776, le comte d'Ennery, gouverneur de la Partie française de Saint-Domingue (2), écrivait ces lignes alarmées, le conflit entre la Grande-Bretagne et ses établissements d'Amérique Septentrionale était déjà bien entamé, précédant largement «l'indépendance Day» du 4 juillet (3) et même la cérémonie symbolique du 1er janvier 1776 avec le «drapeau continental» hissé sur le quartier-général de Washington à Cambridge. Depuis plus de deux ans en effet, les représailles réciproques s'étaient inexorablement succédées, perturbant la navigation sur un vaste secteur de l'Océan

(1) A. N., Col., C9 A, res. 144, lettre au ministre Sartine.

(2) La grande île de Saint-Domingue était partagée entre la France, partie occidentale avec les villes principales du Cap et du Port-au-Prince, et l'Espagne, partie orientale avec la ville de Saint-Domingue. Le terme «Sainto-Domingue» désigne communément la Partie française, celui de «Santo-Domingo», la Partie espagnole.

(3) Le 4 juillet 1776, à Philadelphie, le deuxième «Congrès continental» adopte la Déclaration d'Indépendance».

N.D.L.R. : Charles Frostin est l'auteur de «Les Révoltes blanches à St Domingue aux XVIIe et XVIIIe siècles» (éditions Caraïbes). L'article ci-joint est tiré, avec l'accord de l'auteur, d'une étude plus élaborée parue dans Les cahiers de Tunisie.

atlantique à la Mer Caraïbe : mars 1774, «Boston Port Bill» ou décision anglaise de fermer le port de Boston en châtiment de la «Boston Tea Party» de décembre 1773; octobre 1774, suspension prononcée par le Congrès de Philadelphie de toute importation britannique, y compris la traite négrière, à compter du 1er décembre suivant, et de toute exportation américaine, à compter du 10 septembre 1775, non seulement vers l'Angleterre mais aussi vers les Antilles; février 1775, interdiction faite par le Parlement de Londres «aux habitants de la Nouvelle-Angleterre» de fréquenter les pêcheries de l'Atlantique Nord et de commercer avec d'autres pays que la Métropole et les British West Indies (4); enfin, le 25 décembre 1775, loi du même parlement établissant, à compter du 1er mars 1776, un blocus naval complet des Treize Colonies et autorisant la saisie de toutes les marchandises américaines sur mer.

«Tous ces multiples itinéraires et stratagèmes entretenaient une circulation croissante le long des rivages de la grande «Isle à Sucre» soumettant celle-ci à une véritable imprégnation commerciale bostonienne».

L'angoisse du gouverneur de Saint-Domingue devant une telle situation s'expliquait par l'étroite dépendance dans laquelle, traditionnellement, vivaient les Antilles françaises à l'égard de la puissance maritime «bostonienne». Dépendance presque séculaire. Dès 1675, grâce à sa riche forêt mise au service de

(4) Parmi les nombreuses «British Indies» ou Antilles britanniques, les trois plus importantes économiquement en 1775 étaient la Jamaïque (190.000 esclaves), la Barbade (65.000 esclaves) et Antigua (37.000 esclaves).

ses constructions navales et grâce à la proximité de mers poissonneuses, la Nouvelle-Angleterre employait plus de 600 navires dans la seule pêche à la morue, et, en même temps, derrière sa façade atlantique, commençait la marche vers le plémont appalachien, esquisse d'une première «frontière». Bientôt, par leurs créances sur les plonniers de cet «Old West» les négociants du «Tide Water » s'emparaient du contrôle d'une importante production agricole de climat tempéré qu'ils allaient ventiler à bas prix sur le marché antillais. Aux yeux des planteurs français, attachés avant tout à la culture des denrées d'exportation mais mal ravitaillés par une métropole en état de surpression démographique (5) et assujettis par elle à l'obligation des cultures vivrières, le commerce des «Northern Colonies» représentait donc la promesse et la possibilité d'une quasi-monoculture : pourquoi consacrer de l'espace, du temps de la main d'oeuvre à l'entretien de champs de manioc, patates, ignames et bananiers, au détriment de la canne à sucre, grosse source de revenu, puisqu'existait désormais à quelques jours de navigation le «grenier» nord-américain aux réserves inépuisables.

Cette solution s'imposait d'autant mieux qu'en échange les planteurs avaient à offrir leurs sirops et mélasses sans emploi sur place par suite de l'interdiction gouvernementale de fabriquer et d'exporter des eaux-de-vie de canne. Or, ces sous-produits sucriers étaient constamment réclamés par les distilleries de Boston, grand port distributeur de rhum, de ce fameux rhum, qui amplement utilisé pour la consommation des équipages des flottes de pêche, pour le troc des fourures indiennes et pour la traite des esclaves en Afrique, constituait l'un des

(5) De 19 millions d'habitants vers 1700, la France serait passée à plus de 26 millions vers 1790. Or, durant cette période, il ne semble pas qu'il y ait eu dans les campagnes du royaume de transformations agricoles majeures susceptibles de provoquer une augmentation notable de la masse des subsistances compensant l'accroissement de la population.

principaux supports du système commercial de la Nouvelle-Angleterre. Le déclin des British West Indies aidant (6), une sorte de symbiose s'était ainsi progressivement réalisée durant le XVIIIe siècle entre les dynamiques établissements tropicaux d'obédience française et l'Amérique Septentrionale d'obédience britannique, solidarité inter-américaine au mépris du principe de «l'Exclusif» réservant à chaque métropole européenne le commerce de ses propres colonies. Nécessairement cette solidarité devait être particulièrement ressentie à Saint-Domingue qui, en 1775, avec ses 260.000 esclaves, ses 645 sucreries, ses 2680 indigoteries et ses 3500 caféteries, était devenue l'établissement le plus important du monde antillais (7), et, par voie de conséquence, le plus gros consommateur de fournitures bostoniennes. L'écrivain colon Hilliard d'Auberteuil en a dressé la liste, d'une remarquable diversité : «Des bois pour charpente, du merrain (8), des planches, des farines, des graines et des fruits de toute espèce; de l'huile à brûler, de la bougie de blanc de baleine, de la chandelle et du suif; des ferrements, de la quincaillerie, du beurre, des viandes salées, des poissons secs et salés; enfin toutes les choses les plus nécessaires à la subsistance et à la conservation des hommes». Et le même auteur d'ironiser sur la répression de cette indispensable contrebande; avec le spectacle ridicule des juges des tribunaux de prise qui, «à la lueur des bougies de blanc de baleine, digérant la fari-

(6) Très net pour la Barbade. Une exception toutefois pour la Jamaïque, due moins au développement des plantations qu'à l'activité du port de Kinstown comme plaque de transit dans la Caraïbe.

(7) A titre comparatif : Guadeloupe, 84.000 esclaves (1777), Martinique, 71.000 esclaves (1776), Cuba, 44.000 esclaves (1774), Jamaïque, 190.000 esclaves (1775).

(8) Merrain : bois de chêne ou de châtaignier fendu en planches dont on fait les douves des tonneaux — Le sucre s'exportait en tonneaux.

ne et les fruits de la Nouvelle-Angleterre, prononcent sans pitié des confiscations contre ceux qui les nourrissent et les éclairent» (9).

Versailles avait bien tenté de faire la part du feu, en faisant du Môle-Saint-Nicolas (10) un entrepôt franc où les bâtiments étrangers pouvaient introduire «des bois, des bestiaux, des cuirs, des résines et des goudrons», avec l'obligation de charger en retour «uniquement des sirops et taffias et des marchandises apportées d'Europe» (11). Peine perdue, tant le réseau interlope était savamment tissé. Voie contrebandière directe qui, partant de Boston, de Newport ou de New York, empruntait à l'entrée de la Mer Caraïbe les parages mal contrôlés des îles Bahamas, Caïques et Turques pour aboutir aux côtes septentrionales de Saint-Domingue; voie de transit par la grosse plaque tournante de la Jamaïque, l'actif négoce de Kingstown se chargeant de l'acheminement vers les côtes méridionales de Saint-Domingue; autre voie de transit très fréquentée, la Partie espagnole de Saint-Domingue par son port de Montechrist, proche voisin de celui de Fort-Dauphin en partie française; ou encore, surtout en temps de guerre, déchargement simulé des bâtiments nord-américains dans les «îles Vierges» britanniques, telle Virgin Gorda, avec faux certificats vendus par la douane locale (12), puis déchargement effectif dans les petites îles voisines,

(9) *Hil. d'Aub., Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue* (Paris, 1776-7, 2 vol., t. 1, p. 282.

(10) Port situé à l'extrémité de la pointe Nord-Ouest de Saint-Domingue, face à Cuba.

(11) Arrêt du Conseil d'Etat, du 29 juillet 1767, Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, 6 Vol. Paris, 1784-1790, t. 5, pp. 121-126.

(12) Pour justification, au retour, près des douanes des «Northern Colonies».

chez les Hollandais de Saint-Eustache et les Danois de Saint-Thomas qui assureraient ensuite le transport sous la couverture du pavillon et du passeport neutres : tous ces multiples itinéraires et stratagèmes entretenaient une circulation croissante le long des rivages de la grande « île à sucre », soumettant celle-ci à une véritable imprégnation commerciale bostonienne. Il ne s'agissait plus seulement d'échanges de bois et vivres contre sirops et mélasses, explicitement tolérés sous divers prétextes. Quelle que fut la conjoncture, paix ou guerre, les capitaines marchands nord-américains rivalisaient d'audace, introduisant des Nègres de contrebande et remportant du sucre, de l'indigo et du café. Une part non négligeable du trafic de la colonie glissait ainsi, hors de l'orbite de sa métropole, dans le sillage de la Nouvelle-Angleterre, sorte de métropole seconde dont le commerce devenait de plus en plus indispensable à l'économie dominguoise en pleine expansion (13).

Or précisément, la « Révolution Américaine » semblait, en son début laisser prévoir une perturbation complète de ce système. Jusque là en effet, même durant la désastreuse guerre de Sept Ans, Saint-Domingue était toujours parvenu à amortir le choc des grands conflits maritimes, les inconvénients majeurs dûs au blocus mévente des sucres, effondrement de la traite négrière, cherté des vivres - étant compensés par l'étroite solidarité contrebandière qui unissait les planteurs français aux négociants bostoniens, principalement grâce à l'intermédiaire des trafiquants des British West Indies. Mais, avec la « guerre d'indépendance » toute différente des traditionnels conflits franco-britanniques, c'était l'empoignade

(13) Cf. Ch. Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de St-Domingue aux 17e et 18e siècles*, Service Reproduction Thèses, Univ. Lille-III, 1793, 2 vol., 900 p. 5760630. Voir aussi, Ch. Frostin, *Les colons de Saint-Domingue et la métropole*, *Revue historique*, avril-juin 1976, p. 381-414.

«Vieille Angleterre» - «Nouvelle Angleterre» et l'éclatement de l'Empire anglais d'Amérique. C'était surtout la route Boston-Saint-Domingue à la veille d'être complètement coupée, les British West Indies restant alignées sur la métropole : tandis que Londres envoyait la Royal Navy bloquer les côtes des Northern Colonies, Kingstown notamment voyait ses «traders», naguère complices de la contrebande, armer en course contre les bâtiments «insurgents» infiltrés dans la Mer Caraïbe.

«Les esclaves devenaient «fugitifs et marrons» faute de subsistance».

Ce retournement de situation surprit d'autant plus Saint-Domingue que, depuis quelques années, l'extrême complaisance de l'administration locale sous divers prétextes - secours d'urgence après des cataclysmes en 1770 et 1772 (14), cherté des Nègres vendus «à un prix fou» avec «250% de bénéfice», doublement du prix du baril de «farine de France», manque de morue, «substance essentiellement nécessaire pour les esclaves», nombre insuffisant de navires pour l'enlèvement des denrées, etc - avait provoqué dans la colonie une très forte recrudescence du commerce anglo-américain. Ce dernier, à en croire les protestations des négociants métropolitains, s'y faisait «avec la même liberté que le commerce national» et environ 4.000 nègres de contrebande auraient été introduits chaque année. Au début du mois d'avril 1773, par exemple, on comptait, selon un mémoire de la Chambre de Commerce de Nantes, 26 navires étrangers au Cap, 14 au Port-au-Prince et 13 aux Cayes, sans parler de la rade du Môle constamment remplie (15). «Il est des circonstances où la nécessité maitrise,

(14) Au mois de juin 1770 un tremblement de terre qui affecta la région du Port-au-Prince, puis aux mois d'août et septembre 1772 des ouragans dans la partie méridionale de la colonie.

(15) cf. Ch. Frostin, *Les colons de Saint-Domingue et la métropole...* p. 399.

où les lois se taisent», plaidait près du ministre l'intendant Montarcher gravement mis en cause. «Il faut dans ces cas s'écarter des règles ordinaires. Que l'on demande au Commerce de France où en serait la colonie si nous nous fussions bornés aux secours que l'on pouvait attendre de lui ? ». Que serait-elle devenue sans vivres, sans espoir même d'en avoir ? ». Et de son côté, le gouverneur Vallière déclarait, passant sous silence la traite interlope : «Sur quoi donc peuvent sainement porter les plaintes du Commerce de France ? Sur toutes choses qu'il n'est pas en état de nous fournir, sur les animaux vivants, sur les bois de toute espèce et sur la morue. Ce sont cependant des denrées de première nécessité et je défie au Commerce de France de nous les procurer» (16).

Une telle conjoncture explique la rapidité du contrecoup des premiers événements d'Amérique Septentrionale sur l'économie domingoise. Dès le mois de mai 1775, posant le problème du débit des «sirops et taffias» et de l'approvisionnement en «bois de charpente, essences, et merrains», la fréquentation du port franc du Môle commençait à baisser et, à la date du 3 septembre suivant, 20 bâtiments bostoniens seulement y étaient mouillés, «ce qui serait bien peu dans un autre temps» (17). Pour aggraver les choses, un ouragan survenu à la fin du mois d'août ravageait la «partie du Sud» de Saint-Domingue (18). « Les effets de ce fléau, écrivait un témoin, font appréhender la disette de subsistances..

(16) *A. N., Col., C9, rec. 142, le 15 sept. 1773, Montarcher à Bourgeois de Boynes, secret d'Etat à la Marine et aux colonies. — rec. 141, le 17 mai 1772, Vallière au même.*

(17) *Ibid., rec. 143, le 3 sept. 1775, Ennery, gouv., à Sartine.*

(18) *La Partie française de Saint-Domingue comprenait trois grandes divisions administratives : la «partie du Nord», avec le port du Cap, la «partie de l'Ouest», avec Port-au-Prince, et la «partie du Sud», avec le port des Cayes*

Les Administrateurs (19) se proposent ... d'ouvrir les ports à l'Étranger, mais cette ressource qu'on a toujours employé avec succès dans de semblables circonstances ne laisse en ce moment que peu d'espoir par la Révolution qui agite la Nouvelle-Angleterre. Il serait d'autant plus imprudent d'y compter que par le dernier Congrès (20) toute exportation a été défendue, à commencer du 10 septembre, pour la Vieille-Angleterre comme pour toutes les Isles Méridionales» (21). Puis, épreuve supplémentaire, les rigueurs du précoce hiver européen 1775 - 1776 contraignaient les ports français bloqués par les glaces à suspendre leurs maigres envois, et la reprise de leur trafic à la belle saison, en dépit de quelques expéditions de farines et de boeuf salé, ne provoquait qu'une amélioration provisoire. Au fil des mois, les appels angoissés des Administrateurs se succédaient, monotones litanies de plaintes sur la cherté des farines, l'absence de morue, la rareté des arrivages métropolitains, et l'insuffisance des «vivres du pays». En même temps, le marronage, mal endémique de la colonie, prenait des proportions alarmantes, les esclaves, réduits à la famine sur les propriétés trop exclusivement vouées à la culture commerciale, désertant en nombre croissant pour vivre de maraude et former des bandes à l'abri dans les secteurs montagneux. «Par un intérêt aussi inhumain que mal calculé, l'habitant (22) sacrifie presque généralement ici jusqu'à la subsistance de ses Nègres à l'augmentation momentanée de son revenu», s'indignaient le gouverneur Charpentier d'Ennery et l'Intendant Guillemain de Vaivre (23). D'où l'ordonnance draconienne du 10 août 1776.

(19) «Administrateur» : le gouverneur et l'intendant.

(20) Le «dernier Congrès» : le Congrès Continental, dont l'ouverture eut lieu le 10 mai 1775.

(21) A. N. Col., C9, rec. 144, le 24 août 1776, lettre à Sartine.

(22) «Habitant» : propriétaire d'une «habitation» ou plantation.

(23) A. N., Col., C9 A, rec. 144, le 24 août 1776, lettre à Sartine.

Considérant que, par suite de la négligence de «la plus grande partie des habitants», les esclaves devenaient «fugitifs et marrons faute de subsistances», et que, d'autre part, «peu de ressources» devait être attendu «des colonies voisines dans l'état de guerre où se trouvait la Nouvelle Angleterre», Ennery et Vaire prescrivait une réglementation minutieuse sur les cultures vivrières - 1 carreau de terre en patates et ignames par 20 têtes d'esclaves, plus 100 fosses de manioc et 25 pieds de bananiers par tête d'esclave - avec des inspections semestrielles effectuées par les officiers de milice : «Ils se transporteront à cet effet sur chaque habitation, vérifieront si les vivres y sont plantés en la quantité prescrites, en dresseront procès-verbal et le dit procès-verbal sera remis dans 15 jours après la visite par le capitaine commandant la paroisse à l'officier d'état-major commandant le département, lequel le fera passer à nos Représentants qui nous l'adresseront ensuite ...» (24).

Outre les difficultés de ravitaillement, les Administrateurs de Saint-Dominique devaient encore faire face au problème non moins lancinant du financement des dépenses locales. Celles-ci étant en principe couvertes par une imposition annuelle de 5.000.000. L. dont l'essentiel provenait des droits d'entrée et de sortie sur la marchandise (25), la paralysie de la navigation - entre 1775 et 1776, par exemple, au Môle, les exportations tombaient de 1.074.728 L. à 107.713 L. et les importations de 2.196.174 L. à 135.350 L. (26) - engendrait automatique-

(24) *Ibid.* (joint à la lettre ci-dessus).

(25) *La répartition de l'imposition (montant fixé par le Roi) était assurée par des assemblées d'habitants qui réduisaient la part de la «capitation» sur les esclaves, à charge du planteur, pour accentuer la part des «droits», à charge du négociant.*

(26) *cf. Jean Tarrade, Le commerce colonial de la France (1763-1789) Biblioth. Sorbonne, 1969, 4 vol., 1294 h. Dact. t. 3.758 — Valeur indiquée en livres tournois.*

ment un fort déficit. «Nous avons perdu sur l'exercice précédent 800.000 L. de recette par la diminution des droits à la sortie des cafés», écrivait l'intendant Guillemin de Vaivre, à la date du 25 Novembre 1776. «Nous n'avons pas le sol dans nos caisses, sauf un modique courant... Nous ne payons que les objets les plus privilégiés... Nous ne trouverons bientôt plus un écu à emprunter» (27). Cette baisse de trésorerie était d'autant plus préoccupante qu'inversement s'ap-
pesantissaient les charges militaires avec les mesures prises - renforcement de la garnison et fortification de l'île - dans la perspective d'une implication prochaine de la France dans le conflit. «Je me trouve au pied du mur, se lamentait l'ordonnateur Caignet, puisque j'ai été obligé de laisser protester les mandats des Frères de la Charité (28) sur le Trésorier et que je n'ai pu rien faire donner au fermier de la Boucherie qui va être obligé, faute de fonds, de renvoyer deux partis d'animaux que les Espagnols lui ont mené (29). Ces deux objets sont cependant les plus essentiels, mais je suis forcé de réunir toutes mes ressources pour la paye des troupes» (30). Aussi, pour parer à l'immédiat, n'hésitait-on pas à tirer sur la «Caisse des Libertés» alimentée désormais de manière continue par la taxation des affranchissements massivement et rapidement accordés (31), expédient

(27) A. N. Col., C9 A, rec. 144, lettre au ministre Sartine.

(28) Les frères de la Charité géraient les hopitaux, notamment l'important hôpital militaire du Cap.

(29) La Partie espagnole de Saint-Domingue, à l'économie sommeillante, avait l'élevage comme principale activité. Les Espagnols venaient en Partie française vendre le bétail de leur «hattes».

(30) A. N., Col., C9 A, rec. 144, le 20 nov. 1776, lettre à G. de Vaivre.

(31) En temps normal, l'affranchissement supposait des formalités lentes et coûteuses, soumises à la pression taxée de l'administration.

qui suscitait les protestations du ministre : «En autorisant les administrateurs à mettre un prix aux Libertés, l'intention du Roi a été de les rendre rares plutôt que de les multiplier. Sa Majesté n'a pas entendu surtout en faire un objet de revenu» (32)...

«Saint Domingue traitait en quelque sorte de puissance à puissance avec les Etats-Unis, sans passer par l'intermédiaire de la France».

Vers 1770, la Nouvelle-Angleterre effectuait respectivement, à l'exportation et à l'importation, 56 % et 55% de son commerce extérieur avec les «isles Méridionales» contre seulement 26 % et 39 % avec l'Angleterre; en outre; ses échanges avec les Antilles non britanniques étaient près de douze fois supérieurs à ses échanges avec les British West Indies (33). Toutes ces données d'avant-guerre expliquent l'ampleur de l'effort des insurgents pour s'assurer l'accès de la Méditerranée américaine et, mieux encore, la précocité de leurs démarches pour établir des relations privilégiées avec l'île qui représentait le gros du potentiel économique antillais. Dès le 18 février 1776, en effet, le gouverneur de Saint-Domingue, Charpentier d'Ennery, signalait au ministre : «Le Congrès désire de faire un traité de commerce avec nous, en tout, il désirerait fort se lier avec nous de toute manière» (34). Puis, le 26 août, «MM. du Comité secret du Congrès de Philadelphie» (35) adressaient à Ennery une lettre sollicitant la résidence en per-

(32) *A. N. Col., C9, rec 145, le 13 avril 1777, Sartine au gouv. Liancourt (copie).*

(33) *cf. D. Pasquet, Histoire politique et sociale du peuple américain, Paris, 1924, t. 1, 211, note 1; D. Artaud et A. Kaspi, Histoire des Etats-Unis, Paris, 1969, p. 26.*

(34) *A. N. Col., C9 A, rec. 143.*

(35) *Il s'agit du «Comité de Correspondance secrète» crée au mois de novembre 1775 par le Congrès pour les relations extérieures. C'est le précurseur du Département d'Etat.*

manence au Cap de l'un de leurs agents, Stephen Coronio, et la libre admission des bâtiments américains dans les ports de la colonie. Deux autres lettres, provenant du «Président» de Georgie, Archibal Bullock, et du commandant en second de l'armée «patriote», le général Charles Lee (36), furent également envoyées, au même destinataire pour lui demander de laisser les capitaines Owen et la Plaigne procéder au Cap à des achats d'armes et de munitions. Lee spécifiait en outre son désir de recruter dans l'île des ingénieurs et des officiers d'artillerie. «Vous jugerez, Monsieur, par toutes ces lettres, concluait le gouverneur à l'intention de Sartine, combien les Américains sont décidés à se défendre et combien il en coûtera cher aux Anglais» (37).

Les réponses furent très favorables, compte tenu des précautions imposées par l'état officiel de neutralité de la France. «Vous êtes, messieurs», écrivait le 16 octobre, Ennery au Comité du Congrès, «fort les maîtres de faire acheter dans la colonie de Saint-Domingue toutes les marchandises de quelque espèce qu'elles soient, venant de France ou d'Europe, ainsi que nos sirops et taffias. Vos bâtiments ... seront en sûreté dans nos rades, dans nos ports et sur nos côtes parce qu'ils y seront sous la protection du pavillon du Roi. J'ai permis au sieur Stephen Coronio de demeurer au Cap où il recevra politesse, égard et protection. Je ne doute pas de son mérite d'après tout le bien que Vos Excellences m'en disent, et je serai charmé de lui procurer... tous les plaisirs qui dépendront de moi». Autre lettre d'Ennery, le même jour et d'un style voisin, à l'intention du général Lee : « Votre Excellence peut être assuré que j'aurai tous égards pos-

(36) Ancien officier d'origine britannique, rallié aux insurgents. Sera relevé de son commandement après la bataille de Monouth (juin 1778).

(37) A. N., Col., C9 A, rec. 144.

sibles pour sa recommandation en faveur de MM. les capitaines Owen et la Plaigne, je leur permets de faire tous les achats qu'ils voudront au Cap et je demande à l'officier qui y commande sous mes ordres de leur faire beaucoup de politesse». Quant aux précautions imposées, elles se limitaient à exiger du sieur Coronio le secret sur la nature de sa mission et à interdire aux deux capitaines, Owen et Le Plaigne, d'enrôler des matelots, pratique qui aurait été contraire «au droit des gens» (38). Ainsi Saint-Domingue traitait en quelque sorte de puissance à puissance avec les Etats-Unis, sans passer par l'intermédiaire de la France...

Echo de la crise de 1776, les correspondances domingaises laissent également entrevoir les prémises de l'engagement français dans le conflit, au fur et à mesure du redressement américain amorcé, les 26 décembre et 3 janvier, sur les champs de bataille de Trenton et Princeton, quelque peu contrarié, au cours de l'été suivant (39), puis brillamment confirmé, le 17 octobre 1777, avec la capitulation de Burgoyne à Saratoga. Dès le 10 décembre 1776, il est vrai, le Congrès avait lancé une proclamation annonçant que certaines puissances étrangères lui avaient fourni «les assurances les plus positives de secours ultérieurs» (40). En fait, geste de propagande destiné à réchauffer les coeurs défailants. Trois jours après, le général Lee tombait aux mains des Anglais, à la grande conster-

(38) *A. N. Col., C9 A, rec. 144 copies des lettres adressées au Comité du Congrès et au général. Les jointes à la lettre d'Ennery au ministre Sartine en date du 17 octobre 1776.*

(39) *Par la campagne de Howe sur la Delaware, avec la prise de Philadelphie au mois de septembre.*

(40) *Cf. Hill d'Aubert. Essais ... sur les Anglo-Américains, p. 48.*

nation des «Patriotes» (41) fidèlement mentionnée dans le «journal» de Veillon : «Cette perte qu'on regarde avec raison comme très considérable abat singulièrement leur courage et donne beau jeu aux Tories». On se trouvait donc au creux de la vague et pareille conjoncture ne devait certes pas enhardir Sartine qui, le mois précédent, jugeait l'existence des Etats-Unis «encore trop dépendante des évènements» (42). Il faudra attendre le printemps de 1777 pour voir l'aide de la France, jusque là limitée surtout à une certaine complaisance envers les Insurgents dans ses ports des Antilles, se faire plus précise sous forme d'envois directs d'armes, munitions et équipements à partir de ses ports métropolitains (43). Ce fut le commencement de l'engrenage, avec les représailles de plus en plus sévères des croisières anglaises, tandis que dans les Isles, avant-postes exposés au premier choc, se multipliaient les arrivées de recrues et s'accéléraient les travaux de défense (44). Au mois d'août, la tension était devenue telle que Sartine ordonnait aux administrateurs des isles de mettre l'embargo sur les navires marchands (45), probablement pour éviter la répétition de la célèbre razzia perpétrée traîtreusement contre le commerce maritime français par les escadres britanniques avant l'ouverture officielle de la Guerre de sept Ans. Mesure que les administrateurs de Saint-Domingue interprétaient à leur manière, refusant de l'appliquer au

(41) A l'époque, sa capture passa par une catastrophe (cf. J. R. Alden, *Général Charles Lee: Traitor or Patriot ? Bâton Rouge, 1951, 159-160.*

(42) Lettre du 12 nov. 1776, citée plus haut.

(43) Parmi les premières arrivées signalées en mars et avril, au New Hampshire : le «Mercury» de Nantes et l'«Amphithrite» du Havre (mousquets, canons, poudre, chaussures, couvertures, etc).

(44) A. N., Col., C9 A, rec. 145, et C8 A, rec. 76, *passim*.

(45) Dépêche du 24 Août 1777 (A. N., Col., C9 A, rec. 145).

trafic inter-américain de l'île : « Quoique les défenses portées par votre dépêche du 24 août 1777 au sujet de la sortie des navires français hors de nos ports ... s'étendent sur la navigation d'une colonie à une autre, nous ne croyons pas cependant devoir empêcher les bâtiments de la Côte qui voudront en courir les hasards de s'expédier pour les Mers de l'Amérique. C'est une espèce de cabotage qui nous est aussi précieux, aussi nécessaire que le cabotage intérieur (46) puisqu'il nous fournit ce que n'apporte point le Commerce de France, des bois, des mulets, du riz, des objets en un mot dont nous ne pourrions nous passer un certain temps sans en souffrir beaucoup » (47). Cette désobéissance caractérisée n'eut d'ailleurs pas de suite, Sartine ayant, dès le 6 septembre, annulé sa décision, sous réserve que les bâtiments marchands partissent en convois escortés (48).

« Les navires de guerre coûtaient si cher et les Français en possédaient ».

Le refus de soumettre à l'embargo la navigation « pour les Mers de l'Amérique » était principalement dû au souci de ne pas perturber les relations avec la Nouvelle-Angleterre. Peu après, dans les derniers mois de 1777, s'ajoutait un souci encore plus immédiat provoqué par la raréfaction des arrivées de navires en provenance de métropole. L'administration domingaise l'attribua d'abord

(46) Il s'agit du cabotage entre les divers ports de la colonie et le Cap, premier d'importation et d'exportation.

(47) A. N., Col., C9 A, rec. 145, le 3 nov. 1777.

(48) Ibid. le 22 nov. 1777, accusé de récession par les administrateurs de Saint-Domingue de l'annulation du 5 septembre.

«à la circonstance de l'hiver et aux vents contraires». Mais bientôt «la continuité de cette espèce d'abandon» lui apparut comme la conséquence du développement des relations directes entre la France et les Etats-Unis. Selon elle, le négoce métropolitain était d'autant plus incapable de soutenir à la fois le trafic avec l'Amérique Septentrionale et avec les Isles, que les «armements du Roi» en prévision de la guerre accaparaient navires et matelots, sans parler des nombreuses saisies opérées par la flotte anglaise constamment aux aguets dans l'Océan Atlantique et la mer Caraïbe. «S'il est vrai, écrivaient au ministre le gouverneur Robert d'Argout et l'intendant Guillemain de Vaivre, qu'il se soit expédié autant de navires qu'on le dit de tous les ports du Royaume pour le Nord de l'Amérique, dont plusieurs ont été pris..., ce détournement (49) est le principe de la crise où nous nous trouvons». Les deux administrateurs se plaignaient en outre de la mévente de l'indigo local due à la concurrence de l'indigo carolinien maintenant importé sur le marché métropolitain. En conséquence, ils priaient Sartine de «remettre le Commerce de France dans sa route naturelle» : «Le véritable intérêt de la Métropole ne peut être séparé de celui de ses Colonies. Quels que soient les appas que d'autres spéculations présentent, ils sont mobiles, ils sont casuels, ils sont mêlés d'obstacles et de pertes de plus d'une espèce; au lieu que les Colonies françaises sont les bases solides, l'aliment de notre navigation» (50).

Ces récriminations, toutefois, ne signifiaient nullement une quelconque hos-

(49) *Détournement de la navigation vers les Etats-Unis.*

(50) *A. N. Col., C9 A, rec. 146, lettre commune du 26 avril. 1778.*

tilité à la cause bostonienne. Au contraire les exigences de la neutralité, qui forçaient à limiter l'activité des bâtiments nord-américains - course et trafic - dans les ports de l'île, sans pour cela empêcher le blocus anglais de sévir, faisaient désirer l'entrée en guerre de la France. Si nous avons la guerre, déclaraient Argout et Guillemin de Vaivre en 1777, les Insurgents ne laisseront vraisemblablement pas manquer la colonie» (51). Les Etats-Unis devenant alliés du royaume, on espérait, en effet, que leur commerce avec les Isles pourrait alors s'opérer sans entraves, libéré, grâce à un traitement privilégié, de la réglementation sur le commerce étranger. Du côté américain, se précisait également le même genre de calcul intéressé. Le péril sur terre venant d'être écarté par l'affaire de Saratoga, les Insurgents voyaient d'abord dans une éventuelle alliance française les avantages résultant de l'intervention des escadres de Louis XVI : pendant que ces escadres attireraient sur elles «les flottes redoutables de l'Angleterre», eux-mêmes en profiteraient pour étendre leur commerce maritime et recueillir «toute la prospérité qu'ils attendaient des suites d'une révolution entreprise avec tant de courage» (52). Aussi le traité franco-américain «d'alliance et de commerce», signé à Paris le 6 février 1778, devait-il avoir de profondes répercussions. Bénéficiant désormais de l'aide d'une grande puissance navale, le Congrès laissera la jeune U.S. Navy s'amenuiser au point d'être réduite à deux vaisseaux à la fin des hostilités : «les navires de guerre coûtaient si cher, et les Français en possédaient» (53). Inversément, la marine marchande américaine allait redoubler d'activité, et cela d'autant plus que la France, avec sa seule marine marchande privée d'équipages au profit de l'exigeante flotte militaire, n'était pas prête à tenir son rôle de partenaire commerciale prévue par les accords de Paris. «On aurait pu instruire

(51) *Ibid. rec. 145, lettre commune du 31 octobre 1777.*

(52) *Hill. d'Aubert. Essais ... sur les Anglo-Américains, p. 335.*

(53) *J. R. Alden, The American Révolution 1775-1783, trad. fr. 1965, 437 p., p. 301.*

et encourager les négociants de nos ports au moment même du traité, témoigne Hilliard d'Aubertueil, mais la crainte et les approches de la guerre augmentaient la difficulté des armements et obligeaient le ministère à refuser des matelots dans le temps même où il aurait fallu donner aux armateurs de grands encouragements» (54). Cette carence explique les interprétations que suscitèrent à Paris, dans les milieux proches de Saint-Domingue, l'annonce du traité du 6 février. On y vit l'amorce d'un véritable partage du commerce antillais entre les Etats Unis et la France, point de vue que défendait le vicomte de la Ferronnays, ancien gouverneur de la colonie marié à une héritière créole (55). «La quantité de matelots nécessaire aux armements du Roi, exposait-il au ministre, ne peut permettre qu'un nombre très borné d'expéditions de navires marchands dans ce moment et même pendant toute la guerre. On ne peut disconvenir qu'il soit très avantageux pour la France que les colonies continuent pendant la guerre à faire la plus grande quantité possible de denrées... pourvu que cette masse puisse parvenir dans les ports du royaume d'où l'on peut en tout temps verser le surabondant dans le reste de l'Europe. Cette importation ne peut pas être faite par le Commerce de France puisque ce transport occupe annuellement environ 600 navires pour le service desquels on ne peut guère employer moins de 18.000 matelots. Quel inconvénient y aurait-il à permettre pendant la guerre aux Insurgents de faire une partie de ce transport. Ils arriveraient dans nos colonies avec des farines, ils y chargeraient les denrées du pays, soit à frêt, soit même pour leur compte, et les apporteraient dans les ports de France où ils seront nécessairement o-

(54) *Essais ... sur les Anglo-Américains*, p. 377-8.

(55) *La Ferronnays (gouv. gal. p. i. en 1772) avait épousé la fille d'un planteur de Léogane nommé Binau. Il était revenu en France en 1775.*

bligés de venir chercher tous les objets de nos manufactures qui leur manquent» (56).

Le traité du 6 février — plus exactement deux traités, l'un d'amitié et de commerce, l'autre «d'alliance éventuelle et défensive» (57) — n'allait pas si loin. Outre les clauses politiques (58), les deux parties s'engageaient notamment à s'accorder la clause de la nation la plus favorisée dans leurs relations commerciales, à recevoir dans leurs ports les corsaires et bâtiments de guerre de l'autre et à en exclure ceux de l'ennemi. D'autre part, la France promettait d'accorder aux Etats-Unis «un ou plusieurs ports francs en Europe» et de leur «conserver les ports francs ouverts dans les Isles françaises de l'Amérique», c'est à dire le Môle à Saint-Domingue et le Carénage à l'île Sainte-Lucie, ports déclarés francs par un arrêt remontant au 29 juillet 1767 (59). Bien des obscurités entourèrent, du côté français, la publication et l'application du traité. Ce fut par dépêche du 20 mars que Sartine se décida à faire connaître son existence aux administrateurs des Antilles, sans toutefois le leur adresser officiellement en l'absence de la ratification royale qui interviendra seulement quatre mois après, le 16 juillet 1778 (60). Au mois de mai, une conférence parisienne groupant des intendants

(56) A. N., Col., C9 A, rec. 146, le 28 mars 1778.

(57) cf. De Martens, *Recueil de traités des Puissances et Etats de l'Europe*, Gottingue, 1791 t. 1, p. 685 - 705.

(58) *Reconnaissance de «l'Indépendance absolue» des Etats-Unis, renonciation de la France à ses possessions américaines d'avant 1763, garantie par les Etats-Unis des possessions présentes de la France en Amérique, engagement des deux parties à ne pas conclure de paix séparée avec l'Angleterre.*

(59) Moreau de Saint-Méry, *Loix...*, t. 3, p. 121-6.

(60) A. N., Col., C9 A, rec. 146, les 10 et 13 août 1778, C8 A, rec. 77 f. 31 minute de la Dépêche du 20 mars.

de commerce, des députés des colonies et des députés des ports métropolitains ne parvenait pas à se prononcer sur le problème de l'admission des navires étrangers dans les Isles en temps de guerre, faute de connaître les clauses exactes des accords avec les Américains, celles-ci demeurant toujours secrètes (61). Et pourtant elle s'était réunie sur l'initiative du ministère. Fait encore plus curieux, jamais, par la suite, il n'y eut, à l'intention des administrateurs de Saint-Domingue la moindre notification officielle du traité, puisqu'un an après le rétablissement de la paix, au mois de mars 1784, le gouverneur général Bellecombe écrivait au marquis de Castries, successeur de Sartine : «Nous savons ... qu'il a été fait avec le Congrès un traité d'amitié et de commerce en février 1778. Il en est parlé dans votre dépêche à MM. d'Argout et de Vaivre du 20 mars 1778... Nous ne connaissons le traité de 1778 qu'indirectement et... pour qu'il peut avoir force de loi, il faudrait que vous nous l'eussiez adressé» (62)...

Dès l'annonce des préliminaires de paix, « la consternation fut parmi les marchands. On reçut cette nouvelle comme le plus grand malheur qui eut pu arriver».

Ce ne fut cependant pas sans à-coups et même sans crises que St-Domingue atteignit l'époque de la paix victorieuse de 1783. Conséquence de la déclaration de guerre, du 21 décembre 1780, de l'Angleterre aux Pays-Bas, l'amiral George Rodney saccageait, le 3 février suivant, l'entrepôt hollandais de Saint-Eustache, fermant ainsi une voie du commerce neutre (63). Plus grave, car menace perma-

(61) cf. J. Tarrade, *le Commerce colonial ... t, 3, 773-4.*

(62) A. N., Col., A. rec. 154, le 15 mars 1784.

(63) A. N. Col., A, rec. 149, le 14 mars 1781, Reynaud au ministre.

nente, l'activité des corsaires de la Jamaïque soutenue par les unités de la station navale de Kingston. Malgré un accord passé en 1779 entre Dalling, gouverneur de cette île, et le comte d'Argout, accord limitant la course aux prises sur mer, les Jamaïcains ne cesseront de «commettre des déprédations à terre» au détriment «du cultivateur paisible et sans défense dépouillé de ses Nègres et du fruit de son travail» (64). Combien éloquente, à propos de ces corsaires, apparaît une correspondance du gouverneur Bellecombe retraçant en 1783 les méfaits durant les années précédentes du «plus célèbre d'entre eux», le terrible Porkins : « Il a fait lui seul un mal incroyable. Une connaissance parfaite des côtes et la marche supérieur de son bâtiment lui donnaient toutes sortes d'avantages. Aussi a-t-il fait une immensité de prises, il en a vendu beaucoup à bas prix, et les malheureux qui se croyaient ruinés à jamais, trouvant encore quelque espoir de se refaire en rachetant les instruments de leur industrie, se sont insensiblement accoutumés à regarder ce corsaire comme un ennemi généreux dont ils devaient se concilier l'indulgence, puisqu'ils étaient journellement exposés à être à sa discrétion. Lorsque l'homme dont il enlevait le bateau et les Nègres n'était pas pris lui-même, il lui faisait dire que moyennant telle ou telle somme, toujours assez modérée pour laisser le désir du rachat, il rendrait sa capture» (65). Mais surtout Saint-Domingue eut à connaître au printemps 1782 une crise particulièrement aigue liée à la sombre journée du 12 avril marquée par l'écrasante défaite des escadres de De Grasse devant celles de Rodney dans le chenal des Saintes (66). La colonie regorgeait alors de troupes – 20.283 franco-espagnols –

(64) *Ibid.*, rec. 150, le 26 novembre 1781, Liancourt, gouv. p.l., au ministre.

(65) *Ibid.* rec. 153, le 3 avril, 1783, lettre au ministre.

(66) *Pertes françaises : 3.000 hommes, 6 vaisseaux dont le navire amiral « Ville de Paris » et de Grasse fait prisonnier.*

attendant le passage de la flotte de De Grasse au Cap pour partir à la conquête de la Jamaïque. D'autre part, elle voyait arriver successivement les rescapés du désastre : un immense convoi marchand de 160 bâtiments chargés aux Iles-du-Vent, puis l'escadre Vaudreuil et une dizaine de trainards. Comment pourvoir aux multiples besoins d'un si grand nombre de soldats, de matelots et de navires, tandis que les fonds manquaient et que les Anglais resaisissaient provisoirement la maîtrise de la mer ? Aussi la disette ne tarda-t-elle pas à régner, menaçant bientôt de se transformer en «la plus cruelle famine». Le prix du pain triplait, atteignant 30 sols la livre, et les hôpitaux se remplissaient de soldats malades, environ 4.000 avec 20 à 25 décès par jour (67)...

! Finalement, St-Domingue avait réussi à s'accommoder du conflit. Tandis que le système des convois escortés – en général une cinquantaine de bâtiments, parfois une centaine, sous la protection de trois ou quatre frégates et d'un vaisseau du Roi (68) – empêchait la rupture des indispensables relations avec la Métropole, elle bénéficiait, et de mieux en mieux au fil des mois, d'un régime de quasi-liberté commerciale avec l'Etranger. D'où l'atténuation, voire la disparition, des maux frappant habituellement l'économie domingoise en période de guerre, notamment la mévente de la production locale et l'avalissement des cours. En décembre 1782, Bellecombe notait que, grâce à la concurrence, «les denrées du

(67) A. N., Col., C9 A rec. 152, les 26 avril, 18, 19 et 30 mai 1782. lettres du gouvernement Bellecombe et de l'intendant Bongars au ministre.

(68) Composition du convoi sorti du Cap le 30 septembre 1782 : escorte fournie par le vaisseau « Le Palmier » et trois frégates : 57 navires marchands (16 bordelais, 11 marseillais, 19 nantais, 5 rochelais, 2 inconnus, 4 flutes du roi) A. N. Col., C9 A, rec. 152, le 29 septembre 1782, Bellecombe au ministre).

pays se soutenaient à un très haut prix dans la colonie» (69). Attitude significative, les cours d'Amérique étant largement supérieurs à ceux d'Europe, «plusieurs particuliers» préféraient vendre sur place et «faire des remises en papier». D'autre part, nombre de planteurs et marchands domingois s'étaient mis à armer pour la Nouvelle-Angleterre où les transactions sur les sucres, cafés et taffias rapportaient des bénéfices de l'ordre de 200%. Au début de l'année 1783, c'était l'euphorie, comme le montre ce témoignage de Jacques— Pierre Demées, petit détaillant du Cap : «La grande quantité de bâtiments qui nous sont arrivés... ont (sic) tellement mis l'abondance de toutes sortes de marchandises qu'il y en a plus à proportion ici que dans toute la France. Tout le monde, suivant ses facultés, achetait et faisait des magasins dans l'espérance que la guerre durerait au moins deux ans» (70). Espérance apparemment fondée, puisqu'au Cap même une puissante expédition se préparait contre la Jamaïque. Mais, le 12 mars, «provoquant une sensation d'autant plus vive qu'on était bien loin de s'y attendre», la frégate «l'Astrée» entra au port avec l'annonce des préliminaires de paix signés le 20 janvier (71). «Dès cet instant, la consternation fut parmi les marchands. On reçut cette nouvelle comme le plus grand malheur qui eut pu arriver». Sur le marché du Cap en effet, le prix des marchandises importées diminuait aussitôt de moitié et, presque simultanément, se produisait en Nouvelle-Angleterre un effondrement des cours du sucre, du café et autres denrées tropicales (72).

(69) *Ibid.*, rec. 152, le 5 décembre, lettre au ministre.

(70) *Arch. Départ. de l'Orne.*

(71) *Ratifiés par Louis XVI le 3 février et transformés en paix définitive (traité de Versailles) le 3 septembre 1783.*

(72) *Lettres des 8 janvier, 28 mars et 19 sept. 1783 de Jacques Pierre Desées à son frère Louis Michel, lieutenant particulier au bailliage d'Alençon (Arch. Départ. de l'Orne).*

Ces premières répercussions de la cessation des hostilités, qui frappaient surtout une minorité de détaillants et spéculateurs du Cap (73) ou encore de trafiquants et pacotilleurs partis vendre à l'aventure dans les ports nord-américains, comptaient peu au regard d'un problème d'envergure intéressant l'avenir de l'économie domingoise : celui des rapports commerciaux avec les Etats-Unis, maintenant que l'état de paix ne justifiait plus le régime d'exception consenti aux Etrangers. L'affaire allait être tout de suite l'objet d'une controverse passionnée. Face aux «clameurs» des Chambres de Commerce métropolitains exigeant le rétablissement immédiat de «l'Exclusif», les planteurs, au contraire, réclamaient un second traité de commerce franco-américain, sur la base de l'ordonnance très libérale du 20 juillet 1778 rendue par l'administration de Saint-Domingue (74) à l'annonce du traité du 6 février. «La Colonie, écrivait l'un d'entre eux, attend avec impatience l'heure du traité de commerce entre la France et la nouvelle puissance de l'Amérique : chacun de nous y croit voir le terme de la dépendance servile sous laquelle nous fait gémir le commerce national. La concurrence heureuse du commerce américain pourra seule rendre à la colonie le libre essor dont elle a besoin...» (75) Quant au gouvernement royal, sa position, à l'opposé d'une telle aspiration, parut d'abord intransigeante puisque, dès le 9 février 1783, par lettre circulaire, Castries avait ordonné le ré-

(73) «*Les capitaines qui, en temps de guerre, ne vendaient qu'en gros et au comptant, coupent maintenant le cou aux détaillants parce qu'ils font eux-mêmes le détail et donnent à meilleur compte*» (lettre de J. P. Désées, du 28 mars 1783).

(74) voir plus haut

(75) Lettre du 14 cet. 1783, in Du Halgouet, Nantes, *Ses relations commerciales avec les Isles d'Amérique au XVIIIe siècle*, Rennes, 1942, p. 119.

tablissement «des Loix prohibitives dans toute leur force» pour l'ensemble des Isles.

C'était compter sans les résistances locales. Obligés donc de prendre une ordonnance de prohibition du commerce étranger datée du 24 mai, le gouverneur Bellecombe et l'intendant Bongars, soucieux de ménager les colons, s'empresèrent de l'appliquer, à leur manière, en continuant à tolérer ouvertement le commerce nord-américain sous le prétexte que la circulaire ministérielle «gardait le silence sur les sujets des Etats-Unis»...

«Sur un point précis cependant, la Révolution Américaine paraît avoir engagé l'avenir politique de la Colonie. Ce fut en accélérant la montée de la catégorie intermédiaire des «Libres» ou affranchis».

Il reste un paradoxe. Si, sur le plan économique, la «Guerre d'Indépendance» eut une forte résonance, faisant d'abord sentir à la colonie le caractère irremplaçable du commerce de la Nouvelle-Angleterre, puis provoquant avec cette dernière le resserrement de liens et l'intensification d'échanges dont l'importance n'avait cessé de croître depuis le début du siècle, par contre on en aperçoit mal les incidences directes sur le plan politique. Et pourtant Saint-Domingue était célèbre pour la turbulence de sa population blanche, des plus élevés aux plus humbles, gros propriétaires d'«habitations», arrogants magistrats des Conseils Supérieurs (76), irracibles «gens à gage», toujours prêts à se dresser contre l'autorité royale capables même parfois de soutenir de longues révoltes à main armée où perçait nettement le péril séparatiste. D'autre part, le souvenir était en-

(76) Saint-Domingue possédait deux Conseils Supérieurs, l'un au Cap, l'autre au Port-au-Prince.

core très frais de la grande sédition de 1768-1769, dix mois de fièvre insulaire marqués par des accrochages sporadiques, des destructions de biens, des arrestations et quelques exécutions capitales (77). Un tel tempérament politique aurait du réagir devant l'exemple des Insurgents.

Or la Révolution Américaine ne déclencha pas de mouvements internes. L'explication, voyons la dans la mentalité du planteur domingois et dans la nature de sa revendication autonomiste. Saint-Domingue n'était pas une patrie, seulement une terre de passage. On ne voulait y séjourner que le temps de s'enrichir rapidement, sans s'embarasser des multiples contraintes - service de milice, obligation des cultures vivrières, législation sur les esclaves, etc - imposées par une administration française tatillonne certes mais unique frein à l'exploitation «sauvage» des sols comme des hommes. Aussi, par réaction contre le «despotisme ministériel», de Versailles, on enviait - non sans l'idéaliser - le régime de «self-government», des British West Indies où les propriétaires, maîtres du pouvoir local, géraient leurs affaires à leur guise. Bref, plutôt qu'à une indépendance chimérique, on aspirait, du moins chez les «têtes chaudes», à un changement de domination qui placerait l'île sous tutelle britannique. Anglophiles car autonomistes, les colons de Saint-Domingue ne pouvaient donc que suivre avec des sentiments très mitigés un conflit où se trouvait directement mis en cause cette Angleterre si vantée pour son libéralisme outre-mer. Durant les hostilités d'ailleurs, nombre d'entre eux ne cessèrent d'entretenir des «correspondances secrètes» avec les Anglais de la Jamaïque, comme le nommé Clément officier de milice notoirement suspect que l'autorité militaire, par crainte de la population, n'osait poursuivre selon la rigueur des lois. «L'interrogatoire du sieur Clément

(77) Cf. Ch. Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon...de Saint-Domingue...*, op. cit. t: 2, chapitres XII, p. 649-823.

et l'examen de ses papiers, expliquait le gouverneur Bellecombe, avaient déjà presque mis en cause un autre particulier. Il n'aurait probablement pas été le seul compromis et les forces sévères qu'il eut été indispensable d'y mettre auraient achevé de révolter les esprits qui, accoutumés à la plus grande licence, crient à la violence et au despotisme lorsque le gouvernement veut rétablir la subordination dont on ne soupçonne même pas l'idée à Saint-Domingue» (78).

Sur un point précis cependant, la Révolution Américaine paraît avoir engagé l'avenir politique de la Colonie. Ce fut en accélérant la montée de la catégorie intermédiaire des «Libres» ou Affranchis. Comme on l'a déjà signalé (79), l'administration domingoise, avant même l'entrée en guerre de la France, n'avait pas hésité à délivrer massivement les permissions taxées d'affranchir pour remédier au manque de fonds dû à l'effondrement des droits d'octroi, et, ensuite malgré les protestations de Versailles, le procédé continua à être utilisé de plus belle : du 4 août 1780 au 30 juillet 1781, par exemple, 630.470 L. rentrèrent dans la «Caisse des Libertés», soit 387 libertés accordées portant sur 527 personnes. «Nous nous étions déterminés à suspendre toutes les permissions d'affranchir, avouaient au ministre le gouverneur Reynaud et l'ordonnateur Le Brasseur, mais le besoin pressant d'argent nous force aujourd'hui de tirer parti de celles qui nous sont demandées» (80). Aussi le nombre des «Libres», longtemps de très faible progression (approximativement 3000 en 1740 et 6000 en 1770, contre 10.000 et 18.000 Blancs pour les mêmes dates), avait-il bondi de

(78) A. N., Col., C9 A, rec. 153, le 3 avril 1783, Bellecombe au ministre.

(79) Voir, plus haut, pages 15 et 16.

(80) A. N., Col., C9 a, rec. 148, le 19 sept. 1780 Reynaud et le Brasseur au ministre;

6897 en 1775 à 10.427 en 1780, tandis que celui des Blancs régressait (20.361 en 1775, 20.203 en 1780). Le rattrapage était désormais bien esquissé se précisant d'année en année : 1786, 15.000 Libres et 25.000 Blancs, 1788, 21.808 Libres et 27.717 Blancs : enfin en 1789, les deux groupes se trouvaient presque à égalité numérique : 27.548 Libres et 30.826 Blancs (81).

Mais la Guerre d'Indépendance ne contribua pas seulement à gonfler les effectifs de la population «libre». Pour cette catégorie montante, privée de l'égalité des droits en vertu du préjugé de couleur, elle fut surtout l'occasion de prendre conscience de sa force et de sa dignité par le biais des services militaires rendus. Au mois de mars 1779, le comte d'Argout avait levé à Saint-Domingue un corps de «Chasseurs volontaires», de dix compagnies franches, exclusivement composé de «Gens de couleur Libres», et, à l'automne de la même année, 800 de ces volontaires se distinguèrent à l'expédition de Savannah sous les ordres de l'Amiral d'Estaing (82). L'année suivante, à nouveau, un large appel était fait à des compagnies franches, destiné à la défense de l'île (83). Aussi, dès la paix rétablie, allait-on voir se constituer à Saint-Domingue un actif parti mulâtre revendiquant l'égalité des droits. Détail significatif, l'animateur en était un ancien de Savannah, le quarteron Raimond, riche planteur à Aquin (84). Et, quelques années plus tard, lorsque la caste des Blancs, profitant de l'effondrement

(81) le 15 sept. 1781, le Brasseur au même (état des Libertés accordées joint à cette lettre).

(82) A. N. S. O. M. G 1, Recensement Saint-Domingue...

Comte d'Estaing, s. 1 18, 1782, 126 p. p. 104, 114, 117.

(83) A. N., Col., Col., C9 A, rec. 149, le 26 mai 1780, Ordonnance de Raynaud, gouv. p. i.

(84) Aquin : Quartier du Sud de Saint-Domingue.

de l'administration royale emportée par la Révolution Française, tentera d'ac-
caparer le pouvoir local pour elle seule, ce seront encore des anciens de Savan-
nah, tels Bauvais, Rigaud, Douyon etc. qui prendront la tête des «Libres» dé-
sormais condamnés à l'action violente (85). Par le truchement de ces Mulâtres
«combattants de la Liberté», la Révolution Américaine ne fut donc pas com-
plètement absente du processus révolutionnaire domingois qui devait débou-
cher, à l'aube du XIXe siècle, sur l'indépendance haitienne.

Charles FROSTIN

**Maitre de Conférences à l'Ecole
Normale Supérieure de TUNIS.**

(85) cf. G. Debien, *Les colons de Saint-Domingue et la Révolution. Essai sur le Club Massias*,
Paris, 1953, 414 p. p., 37; Ch. Frostin *Histoire de l'autonomisme colon...*, t. 2, p. 805, no-
te 3, p. 822.

LA GALERIE D'ART

« **THE RED CARPET** »

Pétion-Ville - Rue Américaine - Tel. 7449

PRESENTE EN PERMANENCE

*les oeuvres des peintres et sculpteurs les plus célèbres
d'Haiti*

*Toute la culture haïtienne y est exprimée avec une in-
tensité rare dans des coloris magiques par des artistes
de toutes les provinces, appartenant aux écoles typi-
ques du terroir.*

EPICERIE RIGAUD

28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

*vous offre les articles suivants :
Vins, Conserves, Provisions alimentaires
toutes sortes de produits de beauté .*

PRIX AVANTAGEUX

LIBRAIRIE A LA CARAVELLE
INTERNATIONAL BOOK STORE

*Livres – Revues – Journaux et Magazines : Haitiens
Français – Anglais – Espagnols et Allemands – Catalogues de
Modes – Cartes de Souhait – Cartes Postales*

P. O. BOX 111
26, Rue Roux , 26
Téléphone : 2-0030

LES PATES ALIMENTAIRES

«COQ»

JEAN BARTHE
AVENUE DESSALINES

*Coquilles – Coudes – Spaghetti – Coudes Côtelées -
Nouilles – Lettres Rondelles – Chiffres – Fidelini est
en sachet de 1/2 et 1 lb.*

CHAUSSURES

HAITI, S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITE A VOTRE PRIX

PARUS AUX
EDITIONS CARAIBES

FILS DE MISERE

Marie Thérèse COLIMON
Prix France-Haiti 1973

*CONTRIBUTION A L'ETUDE
COMPAREE DU FRANCAIS
ET DU CREOLE*

Dr. Pradel POMPILUS

*HISTOIRE DE LA LITTERA-
TURE HAITIENNE – ILLUSTRÉE
PAR LES TEXTES Tomes 1 et 2*

F. Raphael BERROU
Dr. Pradel POMPILUS

LES MARRONS DE LA LIBERTE

Jean FOUCHARD

*LANGUE ET LITTERATURE DES
ABORIGENES D'AYTI*

Jean Fouchard

LA FIN DES BAIONNETTES

Alix MATHON
Prix France Haiti 1971

*LA REPRESENTATION PARLE-
MENTAIRE DE FORT LIBERTE*

CALIXTE

*LES REVOLTES BLANCHES A
SAINT DOMINGUE AUX XVII^{ème}
ET XVIII^{ème} SIECLES*

Charles FROSTIN

HAITI REPUBLIQUE CARAIBE

Pierre PLUCHON

*DEUX POETES INDIGENISTES :
CARL BROUARD ET EMILE ROUMER*

F. Raphaël BERROU
Dr. Pradel POMPILUS

Ces livres sont en vente dans toutes les librairies de Port-au-Prince et peuvent être consultés à la salle d'exposition des EDITIONS CARAIBES, 73, Lalue, Telephone : 2-3179

GALERIE HERVE MEHU

Peintures – Sculptures
Rue Pan Americaine No. 35
Pétion - Ville

Expose en permanence une collection d'oeuvres des plus grands peintres primitifs haitiens. Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture, passez à la Galerie d'Art de Pétion-Ville admirer ces tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

Hervé Mehu
Directeur

PHARMACIE SEJOURNE

Fondé en 1864
Etienne SEJOURNE
(1889-1964)
Fremy SEJOURNE
(1889-1937)
Raoul et Max SEJOURNE
(1937)

LABORATOIRE D'ANALYSES

Laboratoire de prépa-
ration d'ampoules stéri-
lisées – Port-au-Prince

RHUM BARBANCOURT

Apprécié depuis 1862
57, Rue des Césars, 57

Tel : 2-0710
Port-au-Prince

LES VOLONTAIRES DE ST DOMINGUE

Par Gérard LAURENT

A.— LEUR ORIGINE

Tout commença avec la révolution de la canne : tout sombra à cause du régime de l'exclusif. Poussés par leur cupidité, les colons de St. Domingue réclamaient plus de bras pour cultiver leurs habitations sucrières et caféières. Et, tant pour assurer la pérennité du régime esclavagiste que pour augmenter leurs gains, ils recouraient à l'interlope et à la contrainte physique et morale. Alors que ces grands planteurs davantage s'enrichissaient, les petits blancs, en partie aigris à cause de l'éviction dont ils étaient les victimes, en partie assoiffés d'une rapide promotion, se liguèrent contre les nantis.

Les grands planteurs, grisés par leur fortune, fascinés par l'attrait de leurs négresses, vivant avec sensualité à la faveur des libations excitantes, accusaient des accointances compromettantes avec leurs esclaves. Mais la lie de la population blanche, groupée par la littérature de l'époque sous la dénomination de peuple, elle aussi, elle surtout, s'accouplait avec les négresses. Des éléments hétéroclites la composaient. Certes, on y notait une mince couche d'artisans honnêtes, d'ouvriers disciplinés, de rares économes sérieux. Cependant dans sa très large majorité, cette classe était agitée par des hommes sans scrupules, des repris de justice, des anarchistes sans métier, qui encombraient le pavé, vivant sordidement dans une dégoûtante promiscuité. Ils étaient condamnés par leurs activi-

tés louches à des rapports constants avec des esclaves et des libres; à des compromissions dégradantes surtout. Assouplis à une vie de pervers, propice à tout marché éhonté, ces hommes, à la fois besogneux et crapuleux, n'étaient cependant pas les pires dans cette société d'aigrefins. Il faudrait, pour en compléter le sombre tableau, signaler, avec Charles Frostin, les plus redoutables représentants, ceux «qui erraient, hantant les bas-fonds, mendiant dans les «habitations» maraudant partout, «menant enfin une vie pire que le trépas, véritables vecteurs des ferments du crime et de la révolte. «Laissons à cet auteur, si bien imbu de la mentalité des habitants, le soin de conclure à travers son maître ouvrage : LES REVOLTES BLANCHES A SAINT-DOMINGUE AUX XVIIe. ET XVIIIe. SIECLES : «Ainsi le groupe des petits blancs se trouvait rongé à sa base par la «fainéantise», l'instabilité et la délinquance, fruits de la prolifération d'une pègre d'origine européenne, qui se mêlait elle-même à la pègre issue de la race antagoniste». (p. 324)

Le mot n'est pas trop fort pour peindre les conditions de vie des noirs, leur promiscuité, les ravages de la corruption, subie dans certains cas, voulue dans d'autres cas. En vue d'obtenir leurs affranchissements d'un maître à qui elles appartenaient corps et âme et bénéficier des avantages d'une situation de «maîtresse», les femmes noires se prostituaient. Ce terme, il est vrai, n'avait aucun sens dans le contexte esclavagiste. Il fallait ou avoir, par un travail honnête, suffisamment d'argent pour acheter sa liberté – solution très hypothétique – ou obtenir d'un blanc les privilèges d'un concubinage, – solution à la portée des Vénus noires.

La propension libérale des grands planteurs et la bestialité des petits blancs laissèrent dans la société de St. Domingue un profond sillon qui vite modifia

l'équation sociale de cette colonie. Des rapports de ces blancs avec leur négres-
ses naquirent des métis, rappelant le père putatif par les traits et la nuance épi-
dermique. Ces rejetons étaient aussi acquis au statut social des blancs. Selon le
Code Noir, ils pouvaient épouser légitimement les blancs; sur le plan politique,
ils étaient placés sur un pied d'égalité avec eux : ils étaient déclarés citoyens
français.

Au début, on ne s'inquiéta guère des conséquences de ces privilèges. Mais
tout changea quand, en moins des 70 ans, ces libres passèrent de 500 au nom-
bre de 6.000 pour 18.000 blancs. Les mulâtres héritaient de leurs pères. On les
voyait, surtout dans le sud, à la tête de petites et moyennes habitations de café,
promises à une rapide prospérité. Ils savaient lire et se signalaient par leur for-
mation. Mais ce fut plutôt l'apport noir qui gonfla outre mesure cette classe.
Les esclaves étaient affranchis de justice et de grâce. Jean Fouchard, dans son
réputé ouvrage, LES MARRONS DE LA LIBERTE, nous trace un tableau dé-
taillé de ces noirs libérés par l'âge ou par faveur spéciale. Mais il faudrait sup-
pléer à cette liste par le rappel des marrons qui «jouissaient en cachette de la li-
berté». Ce même auteur argumente : « Beaucoup d'entre eux sont des nègres
à talents. Ils ont un métier et, grâce à la complicité des propriétaires blancs ou
affranchis qui utilisent leurs services, ils parviennent à la longue au bénéfice
d'une sorte de prescription faisant d'eux en définitive des affranchis. On en
compte cinq mille de ce genre dans la seule région du Cap» (p. 340). «Les pou-
voirs publics étaient impuissants à lutter contre l'accroissement de la classe des
libres» opine de son côté le Père R. Cabon (Histoire d'Haiti, t. I. p. 307).

Cette classe des libres fut jugée dangereuse à cause de sa poussée démogra-
phique, à cause surtout des rêves ambitieux des mulâtres qui la coiffaient, de la

situation économique de ces derniers, de leur formation. Leur montée sociale donna des soucis à l'administration locale de St. Domingue, choqua les planteurs, inquiéta les économes, irrita les petits blancs, enfin révolta tous les blancs de la colonie qui, oubliant leur dénivellement, se liguèrent, par le recours aux préjugés, contre l'évolution des libres, usant de tous les moyens pour ravalier les mulâtres et freiner l'affranchissement des noirs. Il fallait garder en tutelle cette classe intermédiaire. La sécurité des blancs l'exigeait, se disait-on, l'air éffaré, au sein des comités.

Mais la vie dans cette colonie était semée de contradictions. L'intérêt et la politique se heurtaient au niveau de l'administration et du Conseil Supérieur du Cap; le despotisme des membres de l'appareil d'état attisait la colère des colons et des petits blancs, eux-mêmes poussés par des économes avides «d'une ascension vers les fonctions de gérant».

Deux camps s'opposaient au début de la deuxième moitié du 18e. siècle : celui du Gouverneur, défenseur de l'exclusivisme, et celui des colons, farouches partisans d'une liberté de commerce et d'un partage des pouvoirs administratifs. Les petits blancs, massés derrière ces derniers, seront les vecteurs des troubles, les artisans des désordres et des violences. (Cabon. t.I. p. 296) Mais, pour l'emporter, administrateurs et colons devaient recourir à des manoeuvres politiques similaires. Quoique ennemis des affranchis, quoique voués à la perte des sang-mêlés par sectarisme et par préjugés, ils pensèrent se servir d'eux pour faire triompher leur propre cause.

Du point de vue gouvernemental, le problème était clair. Suivons un guide avisé, Charles Frostin : «Le rôle des libres devenait de plus en plus important...

Supérieurs aux Blancs par leur endurance, ils composaient les corps de maré-
chaussée, levés pour traquer les Marons, pour contrôler les vagabonds et désér-
teurs. «Les mulâtres font tout le service de la colonie, constatait déjà en 1733
le gouverneur de Fayet; il n'y a qu'eux qui puissent détruire les Marrons ...»
Ils servaient aussi dans la milice, en compagnies distinctes dont les effectifs
étaient parfois plus nombreux que ceux des compagnies blanches, et, en cas de
guerre, on n'hésitait pas à les enrégimenter dans des corps spéciaux. Sur leurs
épaules reposaient donc presque entièrement la police intérieure des quartiers
et, au moins partiellement, la défense de la colonie face à l'ennemi extérieur».
(p. 304)

De leur côté les colons voulant terrasser le despotisme gouvernemental se
tournèrent eux aussi vers les sang-mêlés et les noirs affranchis. Ils leur firent ac-
croire que la réorganisation des milices mettait en danger leur liberté et les inci-
tèrent à épauler leur mouvement afin de sauvegarder ce bien si cher et se garan-
tir le droit d'acheter des armes et de la poudre. Après les avoir bien ameutés,
ils les armèrent.

L'effervescence gagna la colonie. Décontenancé, le gouverneur Rohan en
1767 écrivait : «L'anarchie est telle qu'il n'y a pas jusqu'aux sang-mêlés qui se
croient indépendants; dernièrement deux mulâtres assommèrent de coups de
canne pour quelques paroles un capitaine marchand». (Frostin, p. 309) Le 11
décembre 1768, l'insurrection éclata à la Croix-des-Bouquets. Dans son désarroi,
le Commandant de la place du Cap, à son tour, écrivait au début de l'année
1769 : «Ce sont ceux dont on peut tirer la plus grande utilité, mais (qui sont)
en même temps les plus dangereux. Leur liberté fait leur plus grand bien et ce

qui parait y donner atteinte les révolte. Les gens mal intentionnés se sont servis de la crédulité de cette espèce». (Frostin, p. 310)

Face à une situation qui s'aggravait : l'Ouest explosait, le Sud s'enflammait, le Nord commençait à s'agiter, Rohan réagit avec tact, intelligence et célérité. Aux Affranchis, il donna la garantie que le Roi n'entendait pas aliéner leur liberté; les magistrats du Conseil Supérieur, de leur côté, suspects d'être de mèche avec les rebelles, furent arrêtés et embarqués à destination de Bordeaux, tandis que les petits blancs emprisonnés étaient tout simplement pendus. Astucieusement, le gouvernement ferma les yeux sur les agissements des mulâtres; la gravité de leur faute fut sciemment méconnue : les prisonniers étaient élargis et les émeutiers à peine grondés. Dans une proclamation, Rohan les invita à se retirer chez eux. Le Roi, ajoutait-il, «voulait qu'ils jouissent des mêmes privilèges que ses sujets dont ils font partie».

Cette habile politique rallia à la cause gouvernementale la grande majorité des libres de couleur. Et pour disloquer entièrement les régiments des rebelles blancs, les administrateurs soudoyèrent de nombreux hommes de couleur. Des volontaires mulâtres s'enrôlèrent dans les armées royalistes, renforçant les soldats métropolitains. Aux excitations répétées des petits blancs, du PARTI COLON en général, propageant le bruit que «la réorganisation des milices signifiait l'enrôlement forcé, la perte de la liberté et l'abaissement à l'esclavage, l'administration royale riposta par des moyens non moins pernicioeux, soudoyant la pègre urbaine des affranchis, encourageant la délation et dépensant plus de 13.000 L en frais d'espionnage...» (Frostin, p. 314)

En définitive, les libres de couleur ont donné une idée de leur force. Ils se

sont signalés par leur courage et leur opiniâtreté, soit à la tête des bandes armées à l'instigation des émeutiers blancs, soit dans les rangs des royalistes, sous l'impulsion du gouverneur. Et ce mouvement du 11 décembre, voué à l'échec, a mis en relief la valeur des libres comme force de frappe. Il importait peu à ces derniers de servir tel parti au détriment de tel autre. Leur mobile d'action était leur liberté à sauver. Conscientisés, ils savaient que les blancs, quelle que soit leur chapelle, ne les aimaient pas. Mais, lorsque leur liberté était menacée, ils se déclarèrent prêts à épauler le parti propre à leur reconnaître cette liberté. Mêlés à la lutte des blancs qu'opposaient une idéologie politique et des ambitions économiques, ces libres de couleur, à la vérité, étaient indifférents à l'essence de cette querelle intestine. Le prix de leur participation était la garantie de leur liberté. Pour calmer leur colère et désarmer leurs bras, avaient suffi les promesses de Rohan assurant à ces hommes d'un naturel plutôt pacifique la jouissance, dans toute leur plénitude, «des privilèges des sujets du Roi».

Le spectre de l'oppression avait enflammé ces libres qui semèrent la panique à Saint-Domingue, menaçant de tout anéantir. Désinvoltes, ils passaient d'un camp à un autre, cessaient d'être les instruments des petits blancs et des colons pour combattre ces derniers et démanteler leur organisation, sitôt que le gouvernement eût proclamé son respect de leurs droits. De tels hommes, par leur mentalité, étaient marqués pour défendre des principes à St. Domingue comme ailleurs. Leur mission humaine était tracée. L'appel des «insurgents», en lutte contre la métropole anglaise, trouvera chez eux une résonance sympathique. Sensibilisés par leur origine, leur passé historique, l'ambiance de St. Domingue, ils comprendront, mieux que les petits blancs, les problèmes des Américains. Ils étaient préparés pour participer à leur belle aventure. Dédaignant toute considération mesquine, ils se laisseront fasciner par l'horizon d'un idéal de libéra-

tion. Une commune aspiration les poussera à se solidariser avec les américains, en dépit des contingences qui dussent les diviser. L'expérience militaire de ces hommes, la plupart des miliciens, était le garant de leur capacité. Ils avaient acquis le sentiment de leur force, allié à la dignité : leur contribution avait toutes les chances d'être payante.

B.— LEUR ACTION A SAVANNAH

La participation active des indigènes de Saint-Domingue à la guerre de l'Indépendance américaine est liée au traité d'alliance qui en février 1778 renforça un traité antérieur d'amitié, scellé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Cette alliance contre l'Angleterre signifiait beaucoup pour les contractants, encore qu'elle dérouta par son esprit.

Certes l'expliquaient aux yeux du jeune Louis XVI les possibilités d'une expansion commerciale et économique. C'était de nouveaux débouchés aux produits coloniaux et également à l'industrie française. Les rapports amicaux intensifiaient les promesses d'un échange de produits locaux. La France trouvait heureuse cette opportunité de gêner le commerce extérieur de sa rivale l'Angleterre, de diminuer, à son propre avantage, les possibilités économiques de cette dernière, de restreindre, dans ses privilèges, le Pacte Colonial anglais. Quant au gouvernement américain, non encore libéré des griffes de l'Angleterre et fléchissant sous la pression politique et économique de cette Métropole puissante, tenace, accapareuse, il trouvait dans cette alliance, outre l'appui moral et les relations internationales qu'il lui fallait, un secours financier sous la forme d'un emprunt qui arrivait à temps et surtout l'aide militaire propre à desserrer l'étau anglais, à forcer le blocus qui l'asphyxiait, à freiner les avances des troupes ennemies.

Cette aide navale, si attendue des Américains dissimulait la politique française plus intéressée aux affaires commerciales qu'à un sincère et profond engagement militaire. Quelques bordées de canons, des captures de bateaux anglais, une randonnée dans les ports de New York et Newport, argument en faveur du respect de l'accord, masqueraient admirablement les visées commerciales de la France. A travers les lettres du Ministre de la Marine et des Colonies et à la lumière d'éloquents rapports sur les chiffres d'affaires, on comprend mieux, avec le recul du temps, combien, parallèlement à l'humanisme désintéressé d'un Lafayette idéaliste et à la sympathie agissante de la bourgeoisie française pour le peuple américain, se développait, au niveau gouvernemental, astucieuse, une diplomatie orientée vers l'enrichissement de la France.

Les contrecoups de cette alliance semble révéler que la diplomatie française a été mal inspirée ... Mais le mobile d'action qui aveugla les dirigeants fut bien une extension commerciale, but final que masqua, sous ses dehors impressionnants, une flotte navale de 12 vaisseaux de ligne, 4 frégates et d'autres bateaux lourdement armés. Cette expédition, placée sous le commandement d'un Vice-Amiral de France, Charles Hector, Comte d'Estaing, était destinée à combattre les Anglais aussi bien dans les possessions françaises des Antilles que dans les mers continentales américaines.

Le comte d'Estaing devait connaître un premier échec quand il s'est présenté à la tête de sa flotte pour libérer les ports de New York et Newport. De fausses informations avaient déformé son jugement, le poussant à des manoeuvres et à des décisions malheureuses.

En tout cas, tant pour se consoler de ses déconvenues que pour honorer sa

belle réputation, tant aussi pour justifier la présence française en Amérique que pour sauvegarder le crédit du royaume, il captura à Ste Lucie, à la Grenade, à la Barbade un grand nombre de bateaux ennemis. Après avoir fait relâche à la Guadeloupe et à la Martinique, d'Estaing décida de se rendre à Saint-Domingue en vue de reconditionner sa flotte.

Dans son esprit, il devait, après un bref séjour à Saint-Domingue, appareiller pour Toulon. Tel était d'ailleurs l'ordre formel du Ministre de la Marine et des Colonies. Son équipage, pour mieux forcer le blocus anglais, se composerait des régiments de Viennois, de Champagne, d'Auxerrois, d'Armagnac, de Foix, d'Hainault, appartenant pour la plupart à la flotte du Comte de Grasse, à celle du Marquis de Vaudreuil ou à celle de la Motte-Piquet.

Mais un élément imprévu contraria les plans de d'Estaing. Des personnalités américaines et françaises en désarroi avaient écrit des lettres alarmantes pour réclamer le secours urgent de la flotte française qui mouillait à Saint-Domingue. La Georgie était aux mains des anglais. La Caroline du Sud était sérieusement menacée. Les défenseurs américains fléchissaient. Le moral des soldats était atteint. Ceux-ci, en grande partie des miliciens, accusaient une indiscipline qui désamorçait leur courage. Composaient encore cette armée des volontaires, dont un manque de conviction trahissait l'efficacité, des paysans qu'affligeait la nostalgie des terres, des ouvriers, chagrins d'être si longtemps sevrés de leurs activités coutumières. Seul le courage et l'indomptable opiniâtreté du général Georges Washington sauvaient encore de la déroute les armées américaines. Ce fut donc au soir du désastre que le comte d'Estaing était sollicité. Il semble admissible, qu'à ce moment de la révolution, le sort de l'Amérique dépendit de sa décision.

Homme droit et de devoir, d'Estaing opta pour une aide immédiate, une action prompte, propre à remonter le courage des américains et à inquiéter les anglais, les rendant moins agressifs. Il n'envisagea pas un profond engagement militaire, mettant en péril sa flotte, mais le recours à une manoeuvre intelligente et efficace. Il désirait se montrer à la tête de ses 25 Vaisseaux de ligne, de ses 9 Frégates et des bâtiments armés qu'il commandait. A cette fin, il renforça ses régiments du Corps des Grenadiers – Volontaires de Saint-Domingue et de celui des Chasseurs-Volontaires de cette même colonie. En tout, son effectif dépassait 3750 soldats et officiers.

Le corps des Chasseurs-Volontaires comptait à lui-seul 800 soldats et officiers. C'étaient des libres de St. Domingue, noirs et de couleur, des miliciens ayant une formation para-militaire, des hommes courageux, durs à la fatigue, des soldats disciplinés, habitués aux exploits.

Ils venaient de tous les points de la colonie. Selon l'Ordonnance du 12 mars 1779, les lieux de rendez-vous étaient : pour la partie du Nord et du Mirebalais, au Cap; pour la partie de l'Ouest, à Saint-Marc, en vue de se rendre au Môle; pour la partie du Sud, à Saint-Louis.

La flotte au grand complet laissa le Cap le 15 Août 1779.

Elle était destinée à galvaniser les soldats américains. Selon le comte d'Estaing, huit jours de manoeuvres suffiraient pour faire triompher la cause américaine. Il ne ferait donc que se montrer. Après une action éclair, plutôt démonstrative, il mettrait le cap sur Toulon, le coeur quiet, l'âme ravie. Donc, s'il faut s'arrêter à son propre témoignage, l'Amiral entendait tout juste montrer au gouvernement fédéral que la France savait honorer ses engagements. Le sort des

américains, les documents le prouvent, ne semblait pas être un élément déterminant dans la décision de d'Estaing. Mais ce dernier sera pris dans un engrenage.

Contrairement à ses prévisions, d'Estaing passera plus de 30 jours sur le sol américain. Il se battra, perdra des hommes, assistera même, le coeur contrit, à la dispersion de sa flotte.

Parti de Saint-Domingue le 15 Août 1779, l'Amiral, au début du mois suivant, eut à subir, à la tête de son escadre, un violent coup de vent qui en endommagea les bateaux, abîma des carènes, emporta des ancres, fracassa des gouvernails. Ce fléau l'obligea à faire station pour des réparations sommaires. C'est ainsi qu'il se laissa attirer par une île évacuée, à moitié noyée, où il se crut en sécurité : c'était l'île de Thybée, qui se trouve à l'embouchure de la rivière de Savannah. Un marais le séparait de la ville de Savannah, en possession des anglais. D'Estaing décida d'occuper cette dernière. Mais la zone était peu propice à une base opérationnelle. Cette région marécageuse, malsaine, avec une rivière peu profonde, impropre à toute bonne stratégie militaire ne convenait pas au mouillage de la flotte. Elle offrait peu de sécurité, n'abritait pas contre la nature, ni ne pouvait recevoir toutes les troupes françaises.

En outre, la ville de Savannah que d'Estaing entendit occuper était « bornée au Nord par la rivière qui porte son nom, protégée à l'Est par un vaste marais et à l'Ouest par un terrain en grande partie vaseux qui rendait très difficile une attaque ».

D'Estaing débarqua 2.400 hommes qui firent jonction avec 2.000 soldats américains commandés par le général Lincoln. Rapidement il fit encercler le général anglais Prévost. Ces opérations terminées, il somma les troupes anglaises de se rendre. Mais, sous prétexte qu'il réunissait un Conseil de Guerre avant la capi-

tulation, Prévost, trompant la vigilance du comte d'Estaing, fit construire avec célérité des redoutes garnies de ronces et d'abattis et obtint, en un temps éclair, l'aide des troupes de Beaufort et de Port-Royal. Ce fut contre cette vigoureuse résistance que se cogna le comte d'Estaing, surpris et désemparé.

Alors, blessé dans son amour-propre et irrité de s'être laissé mystifier, l'amiral décida d'avoir le dernier mot à la faveur d'un siège serré. A cette fin, il fit creuser par les Volontaires de Saint-Domingue des tranchées qui ceinturèrent la ville. Des consignes sévères isolèrent complètement le général anglais qui tenta par des efforts héroïques, mais vains, de briser l'étau ou de contrarier les manœuvres adverses.

Mais, finalement, insécurité et inquiétudes inclinèrent le comte d'Estaing à l'adoption d'une sage mesure : emporter la ville d'assaut. Un plan bien structuré, des consignes sévères et prudentes, de la discrétion, étaient des critères de succès que ne négligea pas l'amiral, déjà assuré de l'appui de la vaillance et un peu grisé par la renommée de ses troupes.

L'assaut fut donné le 19 octobre, mais rien ne put ébranler les troupes anglaises. Deux fois blessé, l'amiral d'Estaing dut finalement ordonner la retraite, laissant, dans un désordre qui frisait la déroute, un champ de bataille jonché de blessés, d'armes, de munitions. Trois jours après, c'était le rembarquement.

Mais en quoi a consisté la participation des Volontaires de Saint-Domingue, de ces futurs haïtiens que l'histoire a présentés comme les héros de cette expédition ?

A Savannah, ils étaient venus pour se battre. Ils feront montre de valeur, de

courage, de prestige.

L'assaut commandé par l'Amiral d'Estaing s'était désarticulé dans la confusion. Le moment était crucial : la défaite prenait les proportions d'une catastrophe. L'ennemi s'apprêtait à canarder les soldats français et américains, égarés dans les marais, affolés, fuyant dans toutes les directions. Ils furent sauvés du massacre par les auxiliaires de St. Domingue qui, arc-boutés au fond des tranchées, empêchaient toute sortie de l'ennemi. Aux intrépides soldats du général Maitland, ils s'opposèrent par une résistance opiniâtre.

Antérieurement, ils devaient, selon les ordres reçus, fouiller les tranchées, opération nécessaire pour une approche efficace, et cette stratégie de l'amiral d'Estaing mettait en mauvaise posture les anglais. Aussi ceux-ci firent-ils appel à un courage admirable pour faire échouer ces dispositions tactiques. Mais les Volontaires de Saint-Domingue, chargés des travaux, ne se laissèrent intimider ni par les boulets ennemis, dont ils étaient les cibles, ni par les sorties furibondes ordonnées par le général Prévost, ni par les balles meurtrières qui sifflaient autour d'eux. Conscients de l'utilité de ces opérations préliminaires, ils poursuivirent, imperturbables, leur mission, élevant leur courage à l'échelle des dangers encourus.

Ces faits d'armes n'avaient pas mis un terme à leurs exploits, à leur brillante participation sur la terre américaine. Le rembarquement des français devait se faire dans une précipitation qui frisait le sauve-qui-peut. L'invalidité de d'Estaing, le manque de provisions, le mauvais moral des soldats, la peur d'être capturés, avaient paniqué les esprits. Une sortie des forces anglaises à cette occasion aurait toutes les chances d'encercler les français d'une part, de décimer les troupes amé-

ricaines d'autre part. Ce sera la gloire des Chasseurs-Volontaires de Saint-Domingue d'avoir tenu en échec l'ennemi pendant les pénibles opérations de débarquement. Ils étaient à l'arrière-garde pour déjouer les plans anglais. « Ils avaient compris, écrit le général Nemours, que c'était sur leur courage que reposait le salut de l'armée, ils n'hésitèrent pas à sacrifier leur vie. Ils le firent avec la plus belle et la plus intelligente détermination ». Leur consigne était de mourir plutôt que de faillir. Aucun d'eux ne transigea. Fermes à leur poste, au mépris de la mort, ils avaient écrit une édifiante page d'histoire internationale.

C.— LE SENS DE LEUR MESSAGE

Les Volontaires de Saint-Domingue avaient librement opté pour la cause américaine. Hier, hommes déchainés quand leur liberté était menacé, ils ne pouvaient rester indifférents face au sort d'un autre peuple soulevé contre l'oppression et réclamant avec force et violence le respect de sa personne. A leurs yeux, la cause américaine s'assimilait à la leur. Ils avaient vibré en 1769, à l'instar du peuple américain, quand on prétendit à St. Domingue restreindre leur liberté. Certes, dans le camp américain, campaient des hommes qui clamaient des droits de propriété sur le matériel humain des plantations de canne et de coton. Leur comportement invitait à la méfiance et favorisait peu l'enthousiasme. Néanmoins, les auxiliaires noirs, se surpassant, firent taire leurs ressentiments, estimant plus importante, parce que plus grandiose, la lutte menée contre une métropole accapareuse, qui voulait maintenir ses droits régaliens sur des sujets révoltés par les abus et les injustices, et décidés à lutter pour arracher à l'arbitraire des privilèges politiques et commerciaux.

Seule une projection permettra de bien mesurer l'ampleur de leur participa-

tion : celle-ci était faite de renoncement et d'abnégation. Ce n'est pas seulement l'inimitié des blancs bourrés de préjugés qui les cinglait tels des coups de fouet, éclaboussant leur belle fierté, rabaissant leur dignité, ravalant leur beau geste de fraternité, tentant de briser leur élan social si pur de spontanéité. C'était aussi l'hostilité de la nature, qui, par ses bourrasques, ses pluies torrentielles, ses changements brusques de température, bouleversait ces hommes, habitués à un climat tropical et peu familiarisés avec les rigueurs de l'automne dans les régions tempérées. Les conditions de leur existence sur la terre américaine étaient propres à les accabler : pas de tentes appropriées ou s'abriter, avec en plus un sol vaseux, un milieu très humide, des tranchées toujours trempées, comme pour faciliter leur déficience physique ou attiédir leur dynamisme. A tant d'obstacles, à tant de difficultés, ils répondirent au contraire par une opiniâtreté qui les imposa à toute animosité, désarçonna les mordus du préjugé et même conquit l'estime du haut état-major de d'Estaing, frappé d'admiration.

Ces hommes étaient des messagers. A travers leur action perçait le caractère de leur mission, sa quintessence. Ils annonçaient l'épopée de 1804. Porte-étendard de cette nouvelle nation née le 1er. janvier, les Volontaires de Saint-Domingue ont tracé les grandes lignes du peuple haïtien. La grande histoire des Etats-Unis d'Amérique en témoigne. Et cette fraternité n'est pas oubliée.

En 1944, à l'occasion du 165e. anniversaire du départ du corps des Chasseurs-Volontaires de St. Domingue, évènement qu'un comité de rapprochement haïtiano-américain marque par des manifestations grandioses telle la pose à St. Marc d'une plaque commémorative, la participation américaine à cette fête solennelle fut totale, éloquente même. Cordell Hull, alors Secrétaire d'Etat des Etats-Unis adressait ce message au peuple haïtien : «.... La cérémonie qui se déroule aujourd'hui à Saint-Marc paie une dette longtemps reconnue de gratitude aux vo-

lontaires Haitiens qui vinrent en aide aux Etats-Unis d'Amérique dans leur lutte pour l'indépendance. En ce moment où Haiti et les Etats-Unis sont de nouveaux partenaires dans une guerre de libération, nous rappelons avec fierté cette première preuve du commun amour de la Liberté qui a animé les peuples des deux pays et qui constitue le fondement sur lequel se sont élevées les relations amicales qui existent entre nos deux pays. Nous payons aujourd'hui tribut au courage et à l'esprit des volontaires de 1779 qui risquèrent leurs vies pour la cause de la Liberté dans les Amériques, et nous sommes assurés que leur exemple de dévouement et de sacrifice fraternel aidera à nous guider dans la réalisation de l'idéal d'un monde meilleur et pacifique pour lequel nos pays luttent ensemble». (Cahiers d'Haiti - Avril 1944, p. 12)

Et c'est tout dernièrement, à l'occasion du 200^e. Anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, que M. Fascell, Député à la Chambre des Représentants, intervenait en ces termes au cours d'une séance du Congrès Américain : «.... Je voudrais pendant un bref moment, en cette année du bicentenaire, rendre hommage à un peuple dont la participation à la Révolution Américaine est restée, pendant longtemps inaperçue.

«A cause de son statut originale de colonie française, Haiti a été, par erreur, incluse dans les Forces Armées Françaises. Il est heureux que le bicentenaire ait rétabli la vérité en renouvelant l'intérêt dans des sujets divers, y compris la participation des régiments des Antilles dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

«La participation d'Haiti à la révolution américaine a commencé à la bataille de Savannah pour défendre le sud contre la domination des anglais. A l'appel

de l'Amiral, Comte d'Estaing, 800 haitiens abandonnèrent leurs maisons et leurs familles pour aller combattre aux côtés des troupes américaines pour la conquête de Savannah. L'histoire a retenu qu'Haiti a continué la lutte pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique malgré les représailles de l'Angleterre. Les courageux efforts des soldats haitiens, par la suite, sauvèrent l'Armée franco-américaine de la destruction totale en couvrant sa retraite quand le siège se fut soldé par un échec». (Journal Le Nouveau Monde, Mercredi 4 Août 1976).

L'appel des Volontaires de Saint-Domingue n'a pas été entendu par l'ensemble du peuple frère d'Amérique, par les membres de la société des Cincinnati notamment. Peut-être seraient-ils sensibilisés s'ils savaient que la pègre noire de Saint-Domingue en 1779 avait sauvé la révolution américaine ... Peut-être manifesteraient-ils leur reconnaissance s'ils avaient appris que le général Rochambeau, ce grand espoir des armées américaines, ne put manoeuvrer à la tête de ses neuf mille soldats (dont trois mille des troupes de Saint-Domingue) les ravitailler et les conduire à la victoire, à Yorktown en 1781, que grâce au don de 1.200.000 livres, reçues en piastres espagnoles des habitants du Cap, et à l'avance de trois millions de livres venant d'un planteur de Saint-Domingue. Peut-être enfin les habitants des villes méridionales verraient-ils Haiti avec des yeux complaisants, s'ils savaient que la vente de la Louisiane, garante d'une indépendance américaine définitive et clef de l'évolution économique des Etats-Unis, était motivée par la courageuse victoire de Toussaint Louverture sur les brillantes armées de Napoléon Bonaparte ...

Les Volontaires de Saint-Domingue, fidèles à une tradition d'aventure chevaleresque, étaient incontestablement les porteurs d'un message de solidarité humaine que le peuple haitien, leur héritier, a capté et vulgarisé aux quatre coins

du monde. Le flambeau reçu d'eux ne s'est jamais éteint, les fils n'ont pas démerité de leurs pères. En témoignent Toussaint Louverture, Dessalines, Pétion, Christophe, Geffrard, pour ne citer que les plus illustres, qui ont porté haut, dans l'histoire des relations internationales, l'aspiration de fraternité et d'entraide ancrée dans leurs coeurs de libres. Avec eux, nous avons offert notre or, nos armes, notre sang, notre vie, pour aider d'autres frères, d'autres peuples à triompher de l'injustice, des préjugés, de l'arbitraire. La leçon des Volontaires de Saint-Domingue a porté fruit. Leur message a été fécond en retombées bienfaites.

Mais, ils nous ont aussi légué leur bovarysme. Ces hommes qui sont allés se battre au nom des grands principes humains, eux qui ont exposé leur vie pour la libération des américains, ces vétérans, indociles au joug, ont refusé d'épouser à Saint-Domingue la cause de leurs esclaves, aspirant à une émancipation. Cette contradiction a marqué aussi l'administration de nos aïeux, les pères de la nation. Farouches partisans de l'abolition de l'esclavage, ils se sont révélés au pouvoir des autocrates, des oppresseurs même. Grands par leur vision, les Volontaires de Saint-Domingue et leur dignes héritiers ont abandonné leur piedestal pour rappeler à l'histoire, dès qu'ils eurent à statuer sur des problèmes où se trouvaient mêlés leurs intérêts personnels, qu'ils étaient des êtres humains, moulés dans des corps de géants. Dans l'Histoire de l'Humanité, ils se sont classés, avec leurs faiblesses et leur génie, parmi les Hommes d'élite, les bâtisseurs de nation, les champions de la Fraternité.

Gérard M. LAURENT

**Ford est un nom connu dans le monde entier.
Depuis de nombreuses décennies F O R D est synonyme
de solidité et de rapidité.**

**vous avez besoin d'un véhicule automobile, et bien,
adressez-vous à F O R D.**

**Remettez-vous à une maison qui a l'expérience
des véhicules automobiles, qui vous assure un service
stable et qui met à votre disposition un stock de pièces
de rechange constamment renouvelé.**

**Voyez la maison LUCIANI, BEHRMANN & CO,
Distributrice pour Haiti des produits
FORD MOTOR CORPORATION.**

COMPAGNIE DES TABACS COMME IL FAUT

**A votre Service depuis près de 50 ans
Fabriquant des cigarettes « Splendid », « Splendid Filtré »
« Comme il Faut Filtré », « Comme il Faut Mentholée Filtrée »
« Marlboro », TABAC POUR PIPES
Kentucky Club, Flanders, Brush Greek.**

A VOTRE SERVICE

TOUS LES SERVICES DE LA

BANQUE

NATIONALE

DE

PARIS

INTERETS SUR COMPTES D'EPARGNE : 6%

SUR DEPOTS A TERME JUSQU'A 8%

Rue du Quai, Port-au-Prince Boite Postale : 2323

TEL. 2-3966 - 2-3969

Bureau de Change: Aéroport François Duvalier

Agence du Cap-Haitien, 17 Boulevard Tel. 693-8811 - 693-8531

REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE

PALME

VEVEY

POPULAIRE

CREME

SOCIETE ANONYME DARBOUCO

185, Rue du Quai, Telephone : 2-2132 – Port-au-Prince

Equipement et Fournitures Agricoles

Tracteur Diesel «COCKSHUTT»

Charrues RANSOMES

SEMENCES KEYSTONE

Séchoirs à Café ADS

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

*Plaques fibro-Ciment ETERNIT pour toiture, plafond
et cloisons.*

UN FUTUR MARECHAL DE FRANCE

AU CAP ⁽¹⁾

Le JOURNAL DE LA CAMPAGNE D'AMERIQUE (10 mai 1780 - 26 août 1781), d'Alexandre Berthier, futur maréchal de France et Prince de Wagram et de Neuchâtel, intéresse au premier chef l'historien de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis. Mais quelques feuillets relatifs à la ville du Cap, où Berthier fit escale venant de Fort-Royal par Porto-Rico en allant rejoindre le corps expéditionnaire français à Newport, Rhode Island, méritent d'être reproduits ici.

Le manuscrit du JOURNAL, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Princeton, a été publié par feu Gilbert Chinard (Institut français de Washington, 1951, 76 p.) Le célèbre érudit l'a fait précéder d'une Introduction dont nous tirons les précisions suivantes :

Louis-Alexandre Berthier, né à Versailles en 1753, reçut une commission de lieutenant en 1770, et fut nommé capitaine de dragons sept ans plus tard. En 1780, apprenant que le comte de Rochambeau formait un corps expéditionnaire pour aller aider les insurgés américains, il se porta volontaire pour en faire partie. Mais les demandes d'incorporation étaient nombreuses. Pour les jeunes officiers de l'époque, la révolte des Américains représentait une magnifique aventure, et l'occasion de faire le coup de feu contre la « perfide Albion », l'ennemie héréditaire. Agréé in extremis, Berthier et son frère cadet César-Gabriel

(1) Cette page du journal d'Alexandre Berthier (p.62) nous est envoyée par le Prof.
Léon François Hoffman de l'Université Princeton.

(pour lors également capitaine dans le régiment de Flandres) manquèrent le départ du corps expéditionnaire. Les deux jeunes gens décidèrent alors de prendre place sur un convoi en destination de la Martinique, où ils débarquèrent le 4 août 1780. Ils ne continuèrent leur voyage que le 4 septembre. Pendant son séjour à Saint-Pierre, Berthier assista à une représentation du BARBIER DE SEVILLE, qu'il trouva fort mauvaise. Ses remarques sur la vie qu'on menait dans l'île ne manquent pas d'intérêt; il fut en particulier indigné par les mauvais traitements qu'il vit infliger aux esclaves.

La GENTILLE, chargée de conduire les deux frères dans le Rhode Island, appareilla le 30 août; le 4 septembre, elle était à Porto-Rico, et mouillait en rade du Cap le 7 au matin. Six jours plus tard, Berthier et son frère faisaient voile pour Newport.

L. - F. H.

**Escale à St. Domingue
Le 7.**

...nous mouillâmes le 7 matin dans la rade du Cap, après avoir été chassés et joints par un vaisseau et 2 frégates françaises qui n'avaient pas compris nos signaux de reconnaissance.

La rade de St Domingue se défend d'elle-même étant fermée à l'Est par des rochers à fleur d'eau qui ne laissent qu'un chenal qui rase la côte escarpée ouest, sur laquelle il y a le fort Picolet construit sur les rochers avec de bonnes batteries de canons et mortiers, dans le cas où par un vent for-

çé quelque vaisseau qui risquerait de se perdre passerait le chenal, le mouillage est défendu par des batteries considérables construites sur les bords et qui tirant à boulet rouge, brûleraient tout ce qui aurait l'imprudence d'y entrer; il y a toujours une garnison considérable, le môle St. Nicolas et le Fort Dauphin sont les plus fortes places de l'île.

Arrivés au Cap nous ne pensâmes qu'à accélérer notre départ pour la Nouvelle-Angleterre, et je pensai plus à tout ce qui y était relatif qu'à m'occuper du Cap dont je ne te donnerai qu'une bien légère idée. Cette ville, le Paris de nos colonies, est très bien bâtie, et habitée par des gens très riches. On y rencontre beaucoup de voitures fort élégantes, qui vont et viennent des habitations de la riche, et belle plaine du Nord, qui annonce partout l'aisance et l'abondance. Mon frère qui est toujours d'une mauvaise santé, et le peu de temps de notre séjour m'ont empêché de me rendre aux invitations que l'on m'a faites, mais Newport est pour moi le seul point intéressant.

**Les moeurs des Blancs
à St. Domingue.**

On fait dans cette ville beaucoup meilleure chère que dans les autres colonies; les femmes y sont aussi élégantes qu'à Paris, ce qui est un objet de dépense extraordinaire, mais comme les commerçants de la ville ont pour principe de friponner autant que l'occasion s'en présente, c'est nous qui payons la parure des dames.

Le climat, et l'exemple continuel des femmes de couleur, qui satisfont tous leurs désirs, comme un des premiers devoirs de la nature, rendent les mœurs des femmes blanches fort libres. Leurs maris n'y contribuent pas moins, par le goût qu'ils ont de vivre et de se ruiner avec les mulâtres.

C'est la ville où j'ai vu le moins de mœurs et d'honnêteté. J'achetais quelque chose chez un marchand, trouvant le prix qu'il me demandait exorbitant, je lui dis que je m'en rapportais à lui, et ne marchandais pas persuadé de son honnêteté pour ne pas tromper un étranger qui ne connaissait pas le prix des colonies : il me dit que passé le tropique on ne connaissait plus ce principe. Il est vrai que le Cap est rempli de gens qui ont abandonné la France par des banqueroutes ou une mauvaise conduite. On m'a assuré qu'il n'en était pas de même dans l'intérieur de l'île où l'on vivait fort agréablement.

Le spectacle est aussi bon que dans nos grandes villes de province.

Septembre . Le 12

Le 13.

Je fus couché à bord de la frégate la Gentille le 12, le 13 nous appareillâmes au jour, le vaisseau le Destin nous escorta jusqu'au débarquement, que nous fîmes dans la journée, en passant entre le grand et le petit Inague...

Commerçant, étudiants, résidents, touristes pour vos
voyages, achetez vos tickets à

CAP-TRAVEL SERVICE

Un personnel courtois et entraîné y est à votre entière
disposition.

CAP-TRAVEL SERVICE

Compétence, Sérieux, Rapidité.

Agence de Voyage

15, Avenue Marie-Jeanne

Cité de l'Exposition

Port-au-Prince

LA PHARMACIE DE LA SANTE

Vend ses produits à bon marché

Très disposée

A vous aider

Toujours avec célérité

Au 113 de la Rue Pavée

Port-au-Prince, Haiti

Tel : 2 - 2086

MAISON

N. ACRA FILS & Co.

50 années d'expérience au service d'une clientèle toujours satisfaite. Vêtements sur mesure - Uniformes chauffeurs, garçon d'hôtel... etc. Le plus grand assortiment de chemises, pantalons, pyjamas et sous vêtements d'Haiti

**NOS CLIENTS NE CONNAISSENT PAS ENCORE
L'INFLATION !**

LA BOITE A MUSIQUE

RAOUL DENIS

149, RUE DANTES DESTOUCHES,

Le plus grand choix de musique enregistrée sur disques, cassettes ,cartouches :

- Musique Classique , de danse, de folklore et de variétés (Haitienne, Française, Américaine, latino-Américaine)*
- Poésie, Théâtre, Diction*
- Instrument de musique Yamaha : Pianos, Orgues Guitares*

Appareils de reproduction sonore de grandes marques.



Le Volcan de la Vigie près de Ville Bonheur

«Certains centres de pèlerinage ont leur existence étroitement liée à ces lointaines éruptions»

LE VOLCANISME EN HAÏTI

par Fritz Pierre Louis

Après la Montagne Pelée (Martinique) rendue si tristement célèbre (1902), c'est maintenant la Soufrière en Guadeloupe qui fait parler d'elle. Certains esprits, prêts à la synthèse, se demandent déjà si ce ne sera pas un jour, fixé dans le futur, le tour d'Haïti. D'autres, à l'inverse, s'interrogent pour savoir si Haïti est une terre où peut naître un volcan; s'il y a eu des volcans en Haïti, s'il y en a et s'il y en aura.

Un volcan c'est d'abord un passage, une sorte de canal qui met en contact avec l'atmosphère les zones profondes du globe terrestre. Or, dans ces zones profondes où la température est très élevée, les minéraux sont à l'état fondu et mélangés à des gaz formant un mélange plus ou moins fluide appelé magma. Dès qu'à la faveur de mouvements internes, ce passage s'établit, les gaz du magma s'y engagent en entraînant avec eux la matière fondue.

La libération à la surface des produits venus des profondeurs, constitue l'éruption volcanique.

Pour répondre à la question s'il y a eu des volcans en Haiti, je dirai que de très nombreuses éruptions volcaniques ont rendu possible la naissance d'Haiti. Dans le Nord, comme dans le Sud, il est encore possible de contempler, voire palper tous ces produits d'épanchements qui couvrent à l'heure actuelle plus du quart de la superficie totale d'Haiti.

Ces éruptions, pour la plupart, ont eu lieu dans les fonds marins d'où devait sortir progressivement le socle qui allait former Haiti. Cela se passait il y a environ 240 millions d'années, c'est-à-dire vers la fin de l'ère secondaire (crétacé). Ces formations qui sont essentiellement de deux types, ont été localisées dans toutes les régions d'Haiti.

Le premier type, constitué par une lave plus ou moins claire, forme des roches brunes ou violacées (andésites, dacites) que l'on rencontre dans la partie nord du pays, en particulier au nord et au sud de Plaisance, dans la région de Gros Morne et dans toute la fenêtre de Terre Neuve.

Le second type, plus répandu, provient d'une lave très foncée donnant des

roches noires qui prennent une teinte brun rougeâtre à l'altération; ce sont les **basaltes**. On les rencontre également dans le Nord, (région du Cap - Limonade - **Terrier Rouge**) mais plus particulièrement dans les Massifs de la Selle et de la **Hotte** (Sud de Kenscoff, Ouest de Petit Goâve, nouvelle route de Jacmel etc.) **De plus**, ce sont elles qui forment le fond de certains étangs comme l'étang de **Bossier** (près de Jacmel), le socle de l'île à Vache, etc.

Plus tard, il y a eu d'autres éruptions plus ou moins semblables aux précédentes et qui accompagnaient l'évolution géologique de la nouvelle terre. Certaines étaient sous-marines, d'autres aériennes. Des traces vieilles de 190 millions d'années se rencontrent également au Nord et au Sud. Elles sont de l'éocène.

D'autres, plus récentes (oligocène) peuvent s'observer, notamment dans la région centrale du pays (Fonds des Orangers, Chaîne des Matheux). Elles datent seulement de 80 millions d'années. Après une période de calme relativement longue (oligomiocène et miocène inférieur) les éruptions reprendront, mais seulement dans le Plateau Central, qui a dû subir un important affaissement puisque la mer, au cours du miocène, a recouvert entièrement tout le Plateau Central, ce qui explique la très grande épaisseur des argiles (marnes) de cette région.

Nouvelle période de repos. Le pliocène, n'ayant apporté aucune manifestation volcanique. Puis, vint le pleistocène (quaternaire) que l'on pourrait considérer comme la fin de cette longue période de turbulence. Il marquera la disparition des effets de tension continue, responsable des déformations qui sont à l'origine des montagnes (les plissements étant considérés comme étant le résultat de l'action de forces tangentielles).

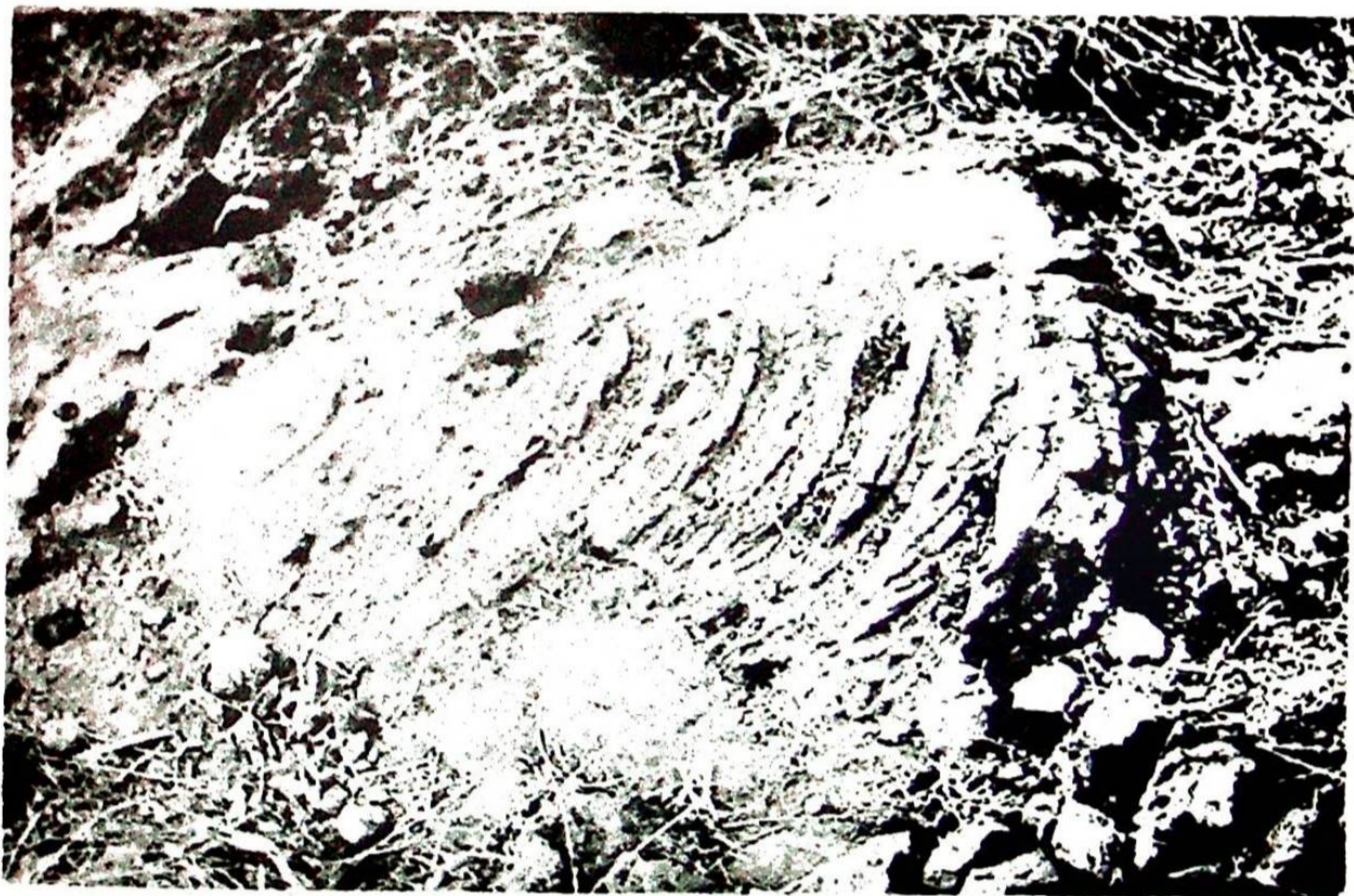
Ainsi, à la phase de compression, va succéder une phase de distension qui aura pour effet d'ouvrir une fois de plus, les entrailles de la terre et de nouveaux volcans apparaîtront. Mais, cette fois, d'emblée sur la terre ferme, provoquant des éruptions assez importantes.

Citons d'abord le volcan de Thomazeau qui a eu des éruptions très violentes puisque ses bombes, encore bien conservées, montrent une lave très bulleuse caractéristique d'éruption explosive. Il est encore possible de ramasser quelques unes de ces bombes sur la route de Thomazeau menant à l'étang Saumâtre .

Vient ensuite le volcan de la Vigie, près de Ville-Bonheur (Saut-d'Eau). Ce volcan devait être plus «modéré» que celui de Thomazeau. Tout au moins, il a dû s'épancher avec moins de violence, puisque ses laves ont pu couler très loin, preuve qu'elles étaient très fluides. De plus, la Vigie est un volcan encore debout. Son cratère est égueulé sur une face (face Nord) mais comme le montre la photographie (cliché page 67) l'appareil volcanique est encore bien conservé.

LES CONSEQUENCES : Image de l'enfer pour certains, une éruption volcanique est encore envisagée avec effroi par l'homme du XXème siècle, surtout celui qui n'a jamais vécu à proximité d'un volcan en activité. Cette peur qui naît à partir de certaines représentations de volcans déchainés, dont les laves consomment tout sur leur passage, semble persister même quand il est question de conséquences lointaines de ces éruptions. Que le lecteur se rassure. Les conséquences lointaines sont toutes heureuses : D'une façon générale, les laves et les cendres volcaniques enrichissent un sol en lui apportant tous les éléments propres à le rendre fertile.

Pour rester en Haïti : les champs de canne à sucre de la plaine de Léogâne se déploient sur un sol sablonneux de couleur noire formé d'éléments arrachés aux roches volcaniques. L'étang de Miragône doit son origine à l'altération rapide du socle basaltique, constitué de laves. Ce socle, se creusant plus vite que le calcaire qui l'encadre, a fini par former une vaste cuvette qui a retenu l'eau. La cité de Ville-Bonheur est construite sur les laves de la Vigie. Même certains centres de pèlerinage ont leur existence étroitement liée à ces lointaines éruptions. C'est ainsi qu'à Ville-Bonheur, les laves sont recouvertes, sur les flancs de montagnes, par des formations calcaires. Or, ces dernières, très fissurées, facilitent l'infiltration des eaux de pluie qui cheminent facilement à l'intérieur du massif calcaire pour ressortir quand elles rencontrent la surface lisse des laves sous-jacentes.



*Traces d'un écoulement de lave en provenance de la Vigie
«La Plaine du Cul de Sac est sur une zone de disjonction du globe»*

C'est également le cas à Saut du Baril, à l'Anse-à-Veau, où le grand Saint Yves attire tant de pèlerins.

Citons enfin les eaux thermales (sources puantes) en particulier qui représentent la phase ultime de manifestations volcaniques. Ces eaux, à température relativement élevée, et contenant beaucoup d'éléments minéraux en solution, pourraient être utilisées en médecine; et en ce qui a trait aux sources puantes, leur fort pourcentage de soufre les désigne particulièrement dans le traitement des maladies de la peau.

Arrivons à la dernière question : N'y aura-t-il plus de volcanisme en Haiti ? La question est pertinente puisque nous n'avons parlé que des conséquences lointaines.

Je ne voudrais pas parler du volcanisme en Haiti comme s'il s'agissait d'une page déjà tournée. En effet, les volcans d'Haiti sont tous éteints : Etant entendu qu'un volcan éteint est celui qui entre dans un sommeil prolongé, mais il n'existe pas de durée au-delà de laquelle on peut affirmer, et de façon absolue, la mort du volcan. Et puis, dans le même secteur, il peut en naître d'autres, si l'activité infernale du globe y conduit.

De sorte qu'il serait imprudent d'affirmer qu'il n'y aura jamais plus de manifestations volcaniques dans notre pays. Toutefois, certains faits portent à admettre qu'il y a fort peu de chance pour que Haiti soit à nouveau, du moins pendant les quelques siècles à venir, le siège de phénomènes volcaniques redoutables. En effet, l'ère du volcanisme intense des Grandes Antilles est passée, ce qui a favorisé le colmatage des fissures responsables des épanchements. Cette ère s'est ouverte depuis quelque demi siècle pour les Petites Antilles dont on

peut dire que leur histoire géologique est plus récente. De plus, les grands axes que jalonnent les accidents capables d'affecter le Bassin des Caraïbes (plaque Caraïbe) occupent, par rapport à Haïti, une position qui fait que le socle haïtien risque d'être moins sollicité que d'autres en ce qui concerne la naissance d'autres volcans. Cependant, une nouvelle ère pourrait commencer. En effet, la plaine du Cul de Sac, qui est considérée comme un fossé d'effondrement, est sur une zone de disjonction du globe, zone qui se prolonge par la grande faille du Guatemala (de sinistre mémoire). De sorte que Haïti paraît plus susceptible d'avoir des séismes que des volcans, encore que des séismes profonds peuvent entraîner la formation de fissures internes, condition nécessaire à une éruption volcanique. Quoi qu'il en soit, on peut dire que les éruptions de la Soufrière, en Guadeloupe, ne peuvent en rien, avoir des effets sur les volcans en sommeil ou morts de notre pays.

Fritz PIERRE - LOUIS

AGENCE DE VOYAGES

55, Avenue Marie Jeanne, 55

IBO - TOURS

Cité de l'Exposition

Port-au-Prince, Haïti

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour un service rapide, pour un voyage sans problème, voyez IBO TOURS où un personnel courtois et entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO - TOURS : Compétence - Sérieux - Rapidité

pour faire

bonne

impression

rien

ne

vaut

L'IMPRESSION

HENRI

DESCHAMPS

EN MARGE DU PREMIER ROMAN HAITIEN :

"STELLA" D'EMERIC BERGEAUD

par Léon François HOFFMAN

Le premier roman écrit par un Haïtien, STELLA, d'Émeric Bergeaud, parut à Paris, chez E. Dentu, en 1859. Bergeaud était mort l'année précédente, léguant le manuscrit à son compatriote et ami l'historien Beaubrun Ardouin (1), qui se chargea de le faire publier.

STELLA est annoncé par la BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE du 10 septembre 1859. Le DICTIONNAIRE DE BIBLIOGRAPHIE HAITIENNE de Max Bissainthe en signale une deuxième édition publiée, toujours par Dentu, en 1887 (2). C'est en fait une réimpression : cette soi-disant édition de 1887 est rigoureusement la même que celle de 1859 et n'a donc aucun intérêt en ce qui concerne l'établissement du texte. Elle prouve au moins que

(1) *Émeric Bergeaud, né aux Cayes en 1818 fut secrétaire de son oncle, le général Borgella. Impliqué dans la tentative de soulèvement contre le gouvernement de Soulouque, il dut s'exiler à Saint Thomas en 1848. Il se rendit à Paris en 1857 et revint mourir à Saint Thomas l'année suivante. STELLA est sa seule oeuvre publiée.*

Né en 1796, l'historien Beaubrun Ardouin fut nommé par Soulouque ministre d'Haïti à Paris en 1848. L'exécution de son frère Céligny, fusillé en 1849, le fit démissionner. Il rentra à Port-au-Prince en 1860 et y mourut cinq ans plus tard. On lui doit onze volumes d'ETUDES SUR L'HISTOIRE D'HAÏTI, publiés entre 1853 et 1860.

(2) *Washington D. C., The Scarecrow Press, 1957. Cette deuxième et - à ma connaissance dernière édition n'a pas été signalée par la BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE, et ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale de Paris. Elle figure par contre au catalogue de l'Université de la Floride à Gainesville.*

l'ouvrage a connu un certain succès, puisque l'éditeur n'a pas hésité à le republier après presque trente ans.

Deux générations de lecteurs ont donc pu trouver le roman en librairie. Cependant, dans un article de l'ESSOR sur «L'Oeuvre de nos romanciers», Hénec Dorsinville signalait dès juin 1913 que STELLA était «un petit livre rare dont on perd le souvenir». Le roman, jamais réédité depuis 1887, est devenu introuvable aujourd'hui. Aussi n'est-il pas inutile de commencer par le résumer.

STELLA ENTRE LA REALITE ET LA FICTION

Dans la colonie de St. Domingue, le Colon, riche planteur chargé de tous les vices, fait tuer à coups de fouet l'Africaine, une esclave dont il a jadis eu un fils, Rémus. Rémus a un frère aîné, Romulus, que l'Africaine a eu d'un chef de guerre africain avant d'être déportée dans le Nouveau Monde. Sur la tombe de leur mère, Romulus et Rémus jurent de venger son supplice. Ils partent marrons, emportant sa robe ensanglantée, qui leur servira d'étendard. Au cours d'une razzia, ils incendient la plantation du Colon. Ce dernier leur échappe de justesse. Dans les ruines fumantes de l'habitation, ils trouvent une jeune fille, Stella, qui passait à tort pour être la fille du Colon. Leur premier mouvement est de la tuer, mais une force mystérieuse les arrête et les pousse même à l'adorer à genoux. Stella va leur raconter son histoire : jadis recueillie par le peuple de Paris, elle a fui la France lorsque la révolution de 89 a débouché sur la Terreur. Arrivée à St. Domingue, elle est séquestrée par le Colon, auquel elle a refusé d'appartenir. Stella deviendra l'inspiratrice des fils de l'Africaine. Elle leur indiquera la tactique à suivre pour arriver à la vic-

toire finale. Modérant parfois leur téméraire enthousiasme, stimulant parfois leur détermination vacillante, elle leur prédit les revers qui alterneront avec leurs succès. Elle n'hésite pas à lutter à leurs côtés et, surtout, elle leur rappelle sans se lasser que l'union fait la force, et que c'est de la bonne entente entre les deux frères que dépend la victoire.

Jusqu'ici, ce sont les données romanesques qui dominant. Nous pourrions nous croire devant un de ces romans abolitionnistes dont on trouve maints exemples dans la littérature française du XIXe siècle. Mais, en plus, Bergeaud brosse le tableau des principaux événements politiques qui ont eu lieu dans sa patrie entre 1789 et 1804. Quinze années, et combien riches en péripéties ! Colons et représentants de la métropole, royalistes et républicains, Noirs et Mulâtres, libres et esclaves, soldats français, troupes anglaises, voisins espagnols, factions diverses au sein de ces groupes s'opposent, s'allient, se trahissent, s'exterminent, se réconcilient. On voit apparaître Toussaint, Rigaud, Pétion, Christophe, Sonthonax, Leclerc, Rochambeau, pour ne nommer qu'eux. Autant de personnages complexes, de personnalités hors-pair dont les aventures vécues sont elles-mêmes romanesques. Et Bergeaud nous raconte l'épopée par le menu, nous expose, en suivant l'ordre chronologique, la complexité et l'enchaînement des épisodes. Même en simplifiant, même en ne donnant que les grandes lignes de cette étourdissante fresque historique, la matière est trop riche, trop dense, pour ne pas submerger les aventures imaginaires des personnages créés par le romancier. Aussi, après les 80 premières pages environ, le Colon, Stella, Romulus et Rémus perdent leur individualité, deviennent des personnages «épisodiques», ou plus exactement, l'incarnation des forces en présence. Et tout finit par une double apothéose : sur l'autel de la patrie, au son

des tambours et des clairons, Stella harangue le peuple qui vient de conquérir sa liberté . Puis :

L'adorable vierge leur adressa son plus tendre sourire, et, déployant ses ailes d'ange, prit son vol vers les cieux. Tous la suivirent d'un oeil humide, jusqu'au moment où elle se perdit dans l'espace, laissant après elle un long sillon d'or. (308)
(Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages du roman).

STELLA est un roman de dimensions respectables : 330 pages in – 80. Il est divisé en 39 chapitres, le titre de chaque chapitre en résumant la matière essentielle. STELLA pourrait bien entendu être considéré comme un roman historique (je reviendrai plus tard sur ce problème de définition). En tous cas, la majorité des chapitres évoquent un épisode de la guerre d'Indépendance comme le montrent ces quelques titres choisis au hasard : «Expédition française», «Défense de la Crête-à-Pierrot», «Départ de l'armée française», et ainsi de suite.

STELLA ne comporte ni introduction ni avant-propos. On peut le regretter : Il aurait été intéressant de disposer de quelques renseignements sur le but que visait Bergeaud, sur les raisons qui l'ont poussé à choisir forme et structure, sur les modèles dont il a pu s'inspirer. En l'absence d'éclaircissements de l'auteur, nous en sommes réduits à des hypothèses.

Pas d'introduction, pas d'avant-propos, mais par contre une série de notes hors-texte. Ou plutôt deux séries de notes. Les unes (il y en a dix en tout, signalées par des chiffres arabes) renvoient au bas de la page. Les 48 autres,

signalées par des chiffres romains, renvoient à la fin du volume.

On peut se demander pourquoi deux séries différentes. En notes en bas de page se trouvent quatre traductions de citations latines (de Virgile, Horace, Ovide et Cicéron) qui figurent dans le texte. Deux autres notes rappellent que les colons appelaient les révolutionnaires des «brigands» et que l'on distinguait les «Français», c'est-à-dire les troupes aux ordres du général Leclerc, de leurs adversaires indépendantistes, les «indigènes». Quant aux quatre autres notes, qui identifient des personnages historiques, ou donnent des renseignements géographiques, elles auraient pu, me semble-t-il, être renvoyées en fin de volumes, avec les autres notes du même genre, parmi lesquelles il n'y a par contre ni traductions de citations ni précisions sur le vocabulaire politique de l'époque.

On peut se demander pourquoi les notes, qui répondent à une très nette préoccupation didactique et sont fort soigneusement composées, ont été réparties en deux séries différentes. Les notes «déplacées» — pour ainsi dire — ont-elles été ajoutées par Bergeaud sur épreuves ? Impossible, puisque l'auteur était mort en confiant le manuscrit à Beaubrun Ardouin qui, en toute probabilité, s'est lui-même chargé de la correction des épreuves. Il est pour le moins possible que certaines notes aient été ajoutées par Ardouin. Et il n'est à mon avis nullement exclu qu'il les ait composées toutes. Nous y reviendrons.

Peut-on considérer STELLA comme un roman historique, ou même comme un roman tout court ? Considérons, en simplifiant, que, pour avoir droit à l'appellation de «roman», une oeuvre doit :

1) Etre, en partie du moins, une oeuvre d'imagination, une «fiction», soit

qu'elle décrive certaines actions qui n'ont pas eu lieu, soit qu'elle mette en scène certains personnages qui n'ont jamais existé.

2) Comporter des personnages et une société. En d'autres termes, être à la fois l'histoire d'une ou de plusieurs âmes et analyse de la société à laquelle les personnages appartiennent et se mesurent.

Selon ces deux principes, STELLA est bien un roman. Il évoque certes une longue suite d'événements qui, d'un peu avant la Révolution française à la proclamation de l'Indépendance ont effectivement eu lieu en Haïti. S'il ne s'agissait que de cela, STELLA devrait être considéré comme un récit historique, comme une sorte de vulgarisation de données puisées dans les mémoires et les archives. Mais c'est précisément la présence de PERSONNAGES, symboliques en l'occurrence mais en tous cas inventés, (l'Africaine, le Colon, Stella elle-même), et d'ÉVÉNEMENTS, symboliques en l'occurrence, mais en tous cas inventés, (les aventures de Stella à Paris pendant la Révolution française, le serment des deux frères sur la tombe de leur mère etc...) qui en font un roman. Et ces personnages appartiennent bien à une société, dont Bergeaud montre l'évolution entre 1788 et 1804, société qui les détermine et qu'ils s'efforcent de modeler selon leurs idéaux ou leurs intérêts.

STELLA est également un roman HISTORIQUE, du fait qu'outre les héros créés par l'auteur, apparaissent de nombreux personnages qui ont réellement existé : Henry-Christophe, Sonthonax, Capois-la-Mort, Rochambeau et bien d'autres. Du fait également que les épisodes inventés s'insèrent dans l'évocation des événements qui ont marqué la transformation de la colonie de

St. Domingue en république indépendante d'Haiti (3).

Bergeaud était conscient du danger qu'il courait à mêler aussi intimement l'Histoire et le roman. Dès le troisième chapitre, il a voulu définir les caractéristiques de ces deux genres littéraires. Il écrit :

L'histoire est un fleuve de vérité qui poursuit son cours majestueux à travers les âges. Le Roman est un lac menteur dont l'étendue se dissimule sous terre; calme et pur à sa surface, il cache quelque fois dans ses profondeurs le secret de la destinée des peuples... (19)

Bergeaud revendique là pour le roman une très haute dignité, puisque le roman «cache quelque fois dans ses profondeurs le secret de la destinée des peuples». Plaidoyer pro domo sua ? L'auteur semble nous inviter discrètement à chercher dans STELLA le secret de la destinée du peuple haïtien.

Plus loin, il compare son rôle de romancier à celui de l'historien :

L'histoire, écho sonore des ouragans humains, en reproduit fidèlement les bruits et les fureurs. Pour affronter ces tempêtes et conduire à bon port nos héros sauvages, il faudrait autre

(3) Dans son *MANUEL ILLUSTRÉ D'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HAÏTIENNE*, Port-au-Prince, Deschamps, 1961, p. 201) Pradel Pompilus en juge un peu différemment:

Nous sommes bien forcés de ranger STELLA parmi les romans à cause de la part très large que l'auteur y a faite à la fiction, mais ce n'est dans le fond qu'un récit de nos luttes pour l'indépendance agrémenté par une ingénieuse invention de l'imagination.

chose qu'un frêle canot d'écorce; et d'ailleurs, sauvages nous-mêmes, nous n'avons ni carte, ni boussole, ni connaissances nautiques. A vous donc l'orageuse mer, pilote expérimenté, à nous le lac tranquille, en nous abandonnant au souffle de Dieu, peut-être arriverons-nous au terme de notre course guidé par l'étoile de la patrie ! (19 - 20)

Le terme de la course est sans doute la découverte du secret dont Bergeaud vient de parler. Et l'exilé de St. Thomas se plaît à penser que le poète, avec son intuition, est un meilleur guide pour la nation que l'homme politique, armé de connaissances pratiques tirées de l'histoire passée et présente de son pays. Comment ne pas penser ici au Chatterton d'Alfred de Vigny, que ce fin lettré de Bergeaud connaissait sûrement, et à sa comparaison de l'Angleterre à un navire :

Chatterton : L'Angleterre est un vaisseau (...) Le roi, les lords, les communes sont au pavillon, au gouvernail et à la boussole; nous autres, nous devons tous avoir les mains aux cordages, monter aux mâts, tendre les voiles et charger les canons, nous sommes tous de l'équipage, et nul n'est inutile dans la manoeuvre de notre glorieux navire.

A quoi le lord-maire répond :

Pas mal ! pas mal ! mais (...) que diable peut faire le Poète dans la manoeuvre ?

Et Chatterton d'affirmer :

Il lit dans les astres la route que nous montre le doigt du Seigneur. (Acte III, sc. 6).

Pour revenir à STELLA, une autre remarque, tirée du chapitre 24 est également à retenir : Lors de la guerre civile, Rémus se défendit mollement contre les attaques de son frère. Pourquoi Rémus se montra-t-il si tiède, après avoir été si ardent ? Bergeaud explique :

C'est ce que l'histoire n'a pas dit (...) L'histoire ne peut dire que ce qu'elle sait. Sa vue, bornée à l'horizon des choses naturelles, saisit difficilement la vérité qui luit au delà. Le merveilleux n'est pas de son domaine. Elle abandonne le champ du mystère au roman ... (146)

Nous verrons plus loin l'explication du mystère. Pour le moment, retenons que Bergeaud considère le romancier comme un visionnaire, capable de percer le mystère des choses et de l'expliquer par le symbole et l'allégorie. Bergeaud revendique en somme pour le romancier le rôle que l'école romantique revendiquait pour le poète.

LES PERSONNAGES

L'étude des principaux personnages de STELLA confirme que les éléments romanesques, qui dominent dans les premiers chapitres, vont bientôt s'estomper au profit des éléments historiques, que dans STELLA l'évocation d'une réalité complexe et passionnante finit par étouffer une fiction par trop abstraite et symbolique.

La Stella des dernières pages est bien différente de celle des premiers chapitres. Au début du livre, on se trouve devant une héroïne de mélodrame, belle, pure, et persécutée par un tyran. Nous ignorons qui elle est (l'identité mystérieuse est une caractéristique des héros de mélodrame). Repoussée à Paris par les riches et les puissants, elle est recueillie par les gens du peuple (et nous savons qu'un fort courant populiste traverse le mélodrame). Le Colonel, qui veut la posséder, l'enferme dans un cachot (le cachot est un lieu privilégié du mélodrame; les souffrances de l'héroïne qu'on y renferme illustrent le sadisme qui se manifeste souvent dans ce genre littéraire). Mais, une fois qu'elle rejoint les esclaves révoltés, Stella s'idéalise de plus en plus. Pressentant les dissensions entre Romulus et Rémus, elle se retire dans une caverne des montagnes, refusant de prendre parti dans leur querelle. Elle devient une sibylle, une idole : Lorsque les deux frères triomphent de la coalition des colons, des Anglais et des Espagnols :

Ils allèrent à la montagne offrir à Stella les prémices de leurs succès, et s'inspirer encore de ses conseils. (121)

A cette victoire succède une longue guerre civile. Elle ne prend fin que lorsque l'expédition Leclerc vient essayer de rétablir l'esclavage à St. Domingue. Devant le danger qui menace la patrie, les deux frères se réconcilient. Leur premier souci est d'aller adorer Stella, car, comme le dit Rémus :

Si nous l'avons outragée, nous outrageons par cela même la Divinité qu'elle représente. Ne soyons pas sacrilèges. Allons nous humilier au pied de la sainte idole à laquelle nous avons promis le culte de notre vie. (204).

Nous voici loin de la jeune fille persécutée des premiers chapitres. On devine, bien avant que l'apothéose finale ne le confirme, que cette figure de plus en plus idéalisée, de plus en plus sacralisée, représente une idée abstraite, la Liberté (4).

Mais le réalisme (ou, si l'on préfère, la vérité historique) et l'idéalisme (ou, si l'on préfère, l'imagination romanesque) ne se manifestent pas seulement dans le personnage éponyme. Deux autres protagonistes nous intéressent dans cette optique. Le premier est l'Africaine, que l'on peut considérer comme une autre incarnation de Stella. Jusqu'à son assassinat par le Colon elle est, à proprement parler, un personnage de roman. Nous connaissons son histoire. Bergeaud nous décrit sa vie quotidienne, son comportement avec ses fils. Le récit de son horrible mort est d'un réalisme cruel :

... le fouet retentit; une scène d'horreur dont les détails font frémir commence. Au bruit multiplié des coups se mêlent des cris aigus, déchirants, qui s'affaiblissent peu à peu jusqu'à s'éteindre dans un râle. Le fouet frappe, frappe deux heures. La victime bondit, se tord, grince les dents. Sa bouche écume, ses narines s'enflent, ses yeux sortent de leurs orbites. Il n'y a plus de vie, mais la matière tressaille encore et le fouet frappe toujours pour ne s'arrêter enfin que sur un cadavre inerte.
(17 - 18).

(4) Ghislain Gouraige rappelle très justement que les personnages symboliques et angéliques étaient à la mode, comme le prouvent le lutrin TRILBY de Nodier, la SERAPHITA de Balzac et l'ange Liberté du Victor Hugo de la FIN DE SATAN. (LA DIASPORA D'HAÏTI ET L'AFRIQUE, Ottawa, Naaman, 1974, p. 22). On pourrait ajouter l'Eloa de Vigny et, bien sûr, LA CHUTE D'UN ANGE de Lamartine.

Mais le dernier mouvement de la martyre a une valeur hautement symbolique :

... le regard suprême de l'Africaine, aussi précis que la parole, indiqua aux deux frères la montagne où ils devaient prochainement se retirer pour venger sa mort (18).

Il y a plus. La tombe de l'Africaine se transforme en un lieu sacré : c'est là que les deux frères, en se réconciliant, rendent possible la victoire finale, c'est là également que le Colon sera exécuté. La robe ensanglantée de l'Africaine est leur premier drapeau :

A l'extrémité d'un mât élevé (...) dressé au milieu du camp, ils attachèrent la robe de l'Africaine, sombre drapeau dont la brise déroulait les plis sanglants. Plus tard, une autre couleur empruntée à l'azur de notre ciel, fut plantée à côté de celle qu'avait arborée la vengeance, soit pour en adoucir le sinistre reflet, soit pour rappeler la dualité de l'oeuvre de l'indépendance haïtienne, accomplie par le dévouement commun d'individus de deux nuances d'épidermes différentes... (212-23).

La fantôme de l'Africaine apparaît périodiquement aux deux frères, pour leur reprocher leur découragement, ou les féliciter de leurs victoires. La valeur symbolique du personnage est claire. Comme l'écrit Bergeaud : « Cette mère vivra bientôt pour eux dans la patrie » (261). Par ailleurs, lorsque Stella promet son appui à Romulus et Rémus, elle s'engage à être pour eux la mère qu'ils ont perdu : « Comptez donc sur un sentiment susceptible de rem-

placer à l'avenir tout l'amour de votre mère» (43), leur dit-elle.

L'Africaine et Stella, la Patrie et la Liberté, se confondent donc en un personnage dédoublé qui prêche à la fois la lutte contre l'opresseur et la concorde sur laquelle doit reposer la future patrie haïtienne.

Le troisième personnage que l'on peut ranger aux côtés de Stella et de l'Africaine est le Génie de la Patrie, décrit sous les traits d'un géant, semblable à une statue d'albâtre, «type vénérable de sagesse et d'intelligence mélange sublime d'autorité, de grâce et de force» (148). Il apparaît au chapitre 22, pour ordonner à Rémus, au nom des intérêts supérieurs de la patrie, de faire acte d'abnégation, de renoncer à poursuivre la guerre civile malgré son bon droit et la perspective de la victoire.

La fonction du Génie de la patrie dans l'économie du roman est donc d'expliquer le mystère évoqué par Bergeaud au début du chapitre. Mystère qui laisse l'historien désespéré; le romancier, lui, n'hésitera pas à expliquer l'hésitation de Rémus par le symbole du géant et l'allégorie de la vision.

Un historien hausserait les épaules devant ce genre d'interprétation; chacun est par ailleurs libre de ne pas goûter le merveilleux en littérature. Mais après tout, est-il vraiment impensable qu'au cours d'une guerre civile un leader politique médite sur les souffrances de sa patrie, qu'il hésite à les multiplier, qu'il refuse d'acheter la victoire temporaire de sa faction par la défaite définitive de son pays ? Bergeaud a choisi d'interpréter symboliquement l'histoire d'Haïti. Au lecteur de décider s'il accepte d'entrer dans son jeu, de pénétrer dans son univers.

Après avoir examiné l'Africaine, Stella et le Génie de la patrie, reste à parler du Colon et des deux frères.

Le Colon est un personnage exemplaire, chargé de toutes les tares et prêt à commettre tous les abus. Gardons-nous de le confondre avec les Français. Il appartient à cette petite minorité qui s'expatrie à St. Domingue pour des raisons pas toujours avouables, dont le but suprême est de faire fortune, et qui ne recule devant aucun crime pour y parvenir. Libidineux, cruel, hypocrite, fourbe, poltron, il n'hésite pas à trahir sa patrie pour défendre ses privilèges. Bergeaud n'invente rien lorsqu'il lui fait ouvrir les frontières de St. Domingue aux Anglais et aux Espagnols. Dans la première partie du roman où l'invention romanesque prédomine, c'est le traître du mélodrame, l'odieux possesseur d'esclaves que l'on retrouve dans bien des oeuvres littéraires d'inspiration abolitionniste. Mais, de même que Stella devient l'incarnation de la Liberté, le Colon devient rapidement l'incarnation DES Colons, ou plus exactement de ces Blancs de St. Domingue, aveuglés par les préjugés, qui firent échouer tout effort de conciliation. Le Colon sera exécuté sur la tombe de l'Africaine tout comme Dessalines fera payer aux Blancs les crimes commis depuis les débuts de la colonie.

Et nous arrivons à présent à Romulus et Rémus. Remarquons tout d'abord que ce sont, avec Stella, les deux seuls personnages imaginaires qui soient désignés non pas par un nom commun (comme l'Africaine, le Colon ou le Génie de la patrie), mais par un nom propre tiré du latin. Bergeaud affirme l'avoir choisi «moins avec la pensée d'établir une analogie quelconque entre eux et ces jumeaux de l'histoire, que parce qu'ils étaient frères» (20).

L'explication n'est guère convaincante. Romulus et Rémus me semble au contraire convenir admirablement. (5) Certes, nos deux héros ne sont pas jumeaux, n'étant même pas issus du même père, mais ce détail biologique est secondaire. S'ils rappellent les enfants de la louve, c'est que d'une part ils sont eux aussi les créateurs d'une nation et que, d'autre part, une lutte fratricide précèdera la création d'Haiti comme elle a, selon la légende, précédé celle de Rome.

En calquant son roman sur la réalité historique, Bergeaud imposait à son imagination des limites très strictes, non seulement en ce qui concerne la trame, mais aussi en ce qui concerne les personnages. Et surtout les deux frères : leur destin est déterminé au départ puisqu'il se confond avec celui d'Haiti; leur caractère est déterminé également, puisqu'ils sont des personnages à la fois représentatifs et composites.

Représentatifs, car il est bien évident que si le Colon représente les Blancs de St. Domingue, Romulus représente les Noirs et Rémus les Mulâtres. La Genèse de la république d'Haiti telle que Bergeaud la raconte comporte trois mouvements. Premier mouvement : révolte des Noirs et des Mulâtres contre les Blancs. Romulus et Rémus se mesurent au Colon et gagnent la première manche. Deuxième mouvement : les Blancs fomentent la dissension entre les

(5) Ce n'est pas l'opinion de Maximilien Laroche qui écrit :

...Je vois mal la nécessité de faire appel à Romulus et Rémus et de mobiliser une déesse de la liberté pour parler des esclaves de Saint-Domingue, de leur misère et de leur révolte HAITI ET SA LITTÉRATURE, Montréal A.G.E.U.M., Cahiers, No. 5, 1963, p. 62).

Noirs et les Mulâtres, s'alliant aux premiers pour mieux les trahir plus tard. Le Colon s'appuie sur Romulus pour neutraliser Rémus et provoque ensuite l'expédition Leclerc dans l'espoir de rétablir le statu quo ante. Troisième mouvement : les Noirs et les Mulâtres s'unissent pour vaincre l'envahisseur et éliminer tous les Blancs du pays. Romulus et Rémus exécutent le Colon.

Représentatifs et également composites. Car tant qu'il s'agit d'événements politiques, révoltes, batailles, trêves etc... Bergeaud n'invente rien. Le romancier ne pouvait donc pas éviter de calquer les fils de l'Africaine sur les leaders Noirs et Mulâtres dont ils partagent la destinée. Mais, du serment du Bois Caiman au 1er janvier 1804, tant les Noirs que les Mulâtres ont fourni, non pas un, mais plusieurs leaders. Et s'il est évident que, dans la réalité, le deuxième mouvement de la révolution a vu Toussaint Louverture se mesurer à Rigaud, on ne saurait identifier Romulus au seul Toussaint et Rémus au seul Rigaud... Ne serait-ce que parce que ni l'un ni l'autre n'ont assisté au triomphe final. Bref, Romulus, c'est Toussaint, mais c'est aussi Christophe, et Dessalines (6). Rémus, c'est Rigaud, mais c'est aussi Pétion et Boyer.

En créant des personnages représentatifs et composites, Bergeaud se condamnait à ne leur accorder qu'une individualité toute relative. Leur vie privée est passée sous silence. De leurs sentiments, de leur façon de vivre, nous ne connaissons que ce qui se rattache directement à leur action politique. Ont-

(6) Aurèle Chévry signale que « Dans l'HISTOIRE D'HAÏTI de M. Madiou, il y a un beau résumé bibliographique sur Dessalines, dans lequel l'auteur le compare à Romulus. Ce rapprochement fait d'abord par M. Madiou a été aussi heureusement employé par M. Bergeaud ». (« Essai sur la littérature haïtienne : STELLA », HAITI LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE, I, 10, 5 juin 1905.

ils eu des femmes ? des enfants ? des amis ? A quoi consacraient-ils les loisirs que leur laissait la vie publique ? Nous ne le saurons pas. Puisque Romulus est à la fois Toussaint, Christophe et Dessalines, Bergeaud aurait choisi son propos en choisissant des traits de caractère qui identifieraient l'un plutôt que l'autre ou le troisième de ces personnages historiques si radicalement différents entre eux.

Le problème ne se pose par contre pas lorsque Bergeaud met en scène des personnages réels, tels Sonthonax, Leclerc ou Rochambeau. En ce qui les concerne, l'auteur n'a aucune raison de ne pas mettre à profit ce que l'on sait de leur personnalité. La cruauté de Rochambeau, par exemple, est illustrée de façon saisissante par deux incidents rigoureusement historiques : le bal auquel Rochambeau avait convié les femmes des officiers indigènes pour leur montrer, à la fin de la soirée, les cadavres de leurs maris et, au chapitre 35, l'horrible entraînement que l'on fait subir aux chiens destinés à pourchasser les rebelles.

On en arrive à la conclusion quelque peu paradoxale, que, du point de vue littéraire, les personnages historiques du roman sont plus réussis, plus «vivants», que les personnages imaginaires.

« STELLA » ET SON PUBLIC

Comme le public que vise un romancier influence et le fond et la forme de l'oeuvre qu'on lui destine, il ne faut pas oublier que STELLA s'adressait à la fois aux lecteurs français et aux lecteurs haitiens.

D'une part, Bergeaud voulait valoriser et justifier aux yeux des Français une Haïti qu'ils se plaisaient à dénigrer, ne voyant en elle qu'un pays d'opé-

rette gouverné par le bouffon Soulouque (7). Il voulait d'autre part leur apprendre l'histoire de son pays, qu'ils ne connaissent dans le meilleur des cas que d'après les versions partisans des historiens français, ou les élucubrations de plumitifs en mal d'exotisme. Ce que Bergeaud va leur rappeler, ou leur apprendre, c'est que « beaucoup de peuples occupent un plus large espace sur le globe, aucun n'a une plus noble origine politique » (257).

Oeuvre didactique, oeuvre de propagande - dans le meilleur sens du mot - STELLA s'adresse également au public haïtien.

Dans cette optique, Bergeaud poursuit un double but : Comme d'autres écrivains haïtiens de sa génération, il veut inspirer à ses compatriotes le respect et la fierté de leur pays (8). Les persécutions dont les Mulâtres de l'élite faisaient l'objet depuis l'arrivée de Soulouque au pouvoir, persécutions dont Bergeaud avait lui-même souffert et qui l'avaient poussé à s'exiler, avaient renforcé les tendances de l'élite à dénigrer systématiquement son propre pays. Désespérant de l'avenir d'Haïti, l'élite se tournait de plus en plus vers la France, se réclamant de la culture française, calquant son mode de vie sur celui de la bonne société parisienne, partageant son sentiment de supériorité et sa myopie intellectuelle. L'élite haïtienne était en train de s'enfoncer dans

(7) N'oublions pas que les moqueries dont Soulouque a fait l'objet ne sont pas uniquement attribuables au racisme des Français ou au ressentiment d'avoir perdu leur colonie : Puisque la censure du second empire ne tolérait pas d'attaques contre Napoléon III, l'opposition se voyait forcée d'adopter un langage chiffré. Le lecteur français comprenait bien que lorsqu'un pamphlétaire persifflait l'empereur Faustin 1er, c'est également à un autre empereur, à Napoléon le Petit, qu'il s'en prenait. Et l'on trouve dans les *CHATIMENTS*, de V. Hugo, maintes comparaisons de Napoléon III à Soulouque, qui ne sont pas à l'avantage du premier.

(8) Comme le rappelle Ulrich Freischmann dans *IDEOLOGIE UND WIRKLICHKEIT IN DER LITERATUR HAITIS*, Berlin, Colloquium, 1963, p. 324.

ce bovarysme collectif qu'un Price-Mars dénoncera vigoureusement.

Il s'agissait donc de rappeler aux Haïtiens leurs origines et les sacrifices consentis par leurs ancêtres pour conquérir la dignité humaine. Il fallait combattre cette démission collective, cette tentation de l'évasion dans l'inauthentique qui risquait de priver la patrie des compétences dont elle avait un si urgent besoin.

Entreprise de valorisation, donc, s'adressant au lecteur haïtien presque autant qu'au lecteur français. Mais en outre, STELLA expose au lecteur haïtien une idéologie qui ne concerne pas le lecteur français. Le second but de Bergeaud est de persuader ses compatriotes que l'antagonisme entre Noirs et Mulâtres, présent dès l'origine de l'histoire d'Haïti, est la cause des malheurs du pays, qu'il rend le progrès impossible, qu'il juge de le dépasser. Nous nous souvenons du machiavélisme du Colon, qui conseille à Romulus de se méfier de son frère Mulâtre :

Vous différez de votre frère par la couleur de la peau, (...) vous êtes d'une nuance d'épiderme plus foncée que la sienne : voilà pourquoi il vous croit moralement placé au-dessous de lui, et souffre avec peine que vous le commandiez. (133)

Bergeaud consacre toute une page à ridiculiser le préjugé de couleur, montrant qu'il n'a été inventé que pour justifier l'esclavage ou l'exploitation d'autrui. Et il conclut : «Les préjugés de couleur sont de malveillantes stupidi-

tés» (134).

Bref, le message de l'auteur est clair :

La combinaison des deux éléments de couleurs différentes dont se compose la société Haitienne ne peut qu'être favorable à sa prospérité. Elle a déjà produit la Liberté, L'Indépendance; elle produira encore la Civilisation... (96 - 97)

Dans IDEOLOGIE UND WIRKLICHKEIT IN DER LITERATUR HAITIS, Ulrich Fleischmann montre que cette littérature est avant tout une littérature engagée ... comme l'avait d'ailleurs remarqué Price-Mars dans son ESSAI SUR LA LITTERATURE ET LES ARTS HAITIENS DE 1900 à 1957 (9). STELLA, le premier roman haitien, est de ce point de vue une oeuvre exemplaire. Plutôt qu'à distraire le lecteur, Bergeaud vise à lui faire prendre conscience, à l'éduquer. La conjoncture politique ayant empêché l'auteur d'oeuvrer directement par l'exercice du pouvoir, il oeuvrera par le biais de la littérature. Comme Hibbert, Marcelin et Lhérisson à la fin du siècle, comme Cinéas et Brierre au temps de l'occupation américaine, comme Roumain et J. S. Alexis, comme Marie Chauvet et Anthony Phelps, Bergeaud s'est voulu le maître à penser de ses contemporains.

L'idéologie de Bergeaud correspond aux nécessités d'un moment histori-

(9) Ecrit en 1957, reproduit dans DE SAINT DOMINGUE A HAITI, Paris, Présence Africaine, 1959, p. 9 - 71.

que bien déterminé. La marche de l'histoire et le passage du temps ont pu rendre cette idéologie surannée, et l'on comprend qu'un Frédéric Marcelin ait été agacé par STELLA. A propos de THEMISTOCLE EPAMINONDAS LABASTERRE, Marcelin écrit :

J'aurais pu, m'enveloppant des voiles de la fiction, (...) bâtir un roman de convention. A l'instar de cet auteur qui célébra Toussaint Louverture et André Rigaud sous les dénominations bizarres de Romulus et de Rémus (...) vous monter une jeune Haiti pure, impeccable, foudroyant - selon la bonne formule - la tyrannie, la terrasant au souffle vengeur de la Liberté et de la Justice. J'ai voulu autre chose (10).

C'est qu'en 1903 il ne s'agissait plus de valoriser le passé d'Haiti. Bergeaud et les autres écrivains de sa génération avaient réussi. Trop bien réussi, sans doute, puisque l'exaltation de la révolution haitienne avait été institutionnalisée, était même devenue une nouvelle forme d'évasion, un opium, un rêve héroïque complaisamment rêvé qui dispensait de s'attaquer aux problèmes du présent. Marcelin veut effectivement «autre chose», comme Hibbert, d'ailleurs, et Lhérisson : ramener ses lecteurs sur terre, leur montrer les malheurs présent de la république, les mettre en face de leurs responsabilités, infléchir la mentalité haitienne pour la pousser à agir dans l'intérêt national.

Lire STELLA sans être conscients du moment où Bergeaud a écrit risque

(10) Frédéric Marcelin, *AUTOUR DE DEUX ROMANS*, Paris, P. Tallefer, 1903, p. 27.

de rendre notre compréhension - et votre plaisir imparfaits. Et c'est par contre en fonction du quand et du pourquoi STELLA a été écrit que s'expliquent certaines caractéristiques du roman qui peuvent surprendre à première vue. Le souci de ne pas attaquer la France, par exemple, de ne lui imputer que des erreurs et non pas des crimes, de faire porter la responsabilité de la tragédie aux Colons et à leurs alliés. Bergeaud fait de Sonthonax un saint laïc, du général Leclerc un soldat appliquant sans enthousiasme une politique à laquelle il ne croit guère. Même à cette sanguinaire ordure, de Rochambeau il accorde le courage personnel et quelques gestes chevaleresques. Et Bergeaud identifie mainte fois la révolution haïtienne à la révolution française : le jour où l'émancipation des esclaves est proclamée, il fait chanter à la foule en liesse ce couplet de la MARSEILLAISE qui exprime bien les aspirations des deux peuples séparés par l'Atlantique :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs;
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs,
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que les ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire! ... (100)

Comment ne pas voir que cette modération répond au souci de ne mécontenter ni les lecteurs français, qui accepteraient mal de voir attaquer leur pays, ni les lecteurs haïtiens, hypnotisés par une France idéalisée à laquelle ils s'identifiaient ?

De même, le lecteur d'aujourd'hui peut trouver bizarre que Stella soit une jeune fille blonde. Convenait-il vraiment de donner à la réincarnation de l'Africaine un type physique si évidemment nordique ? Mais c'est précisément que Bergeaud voulait universaliser la révolution haïtienne, l'inscrire dans la longue tradition de la lutte des peuples contre l'oppression. L'heure de la négritude n'avait pas encore sonné. Ce qui ne veut pas dire que Bergeaud ne l'a pas présente, et n'a pas été conscient de la valeur exemplaire d'Haïti. Stella prédit à Romulus et à Rémus que le jour viendrait où

...ils réintégreraient dans les droits de l'humanité une race proscrite et lui fonderaient une Patrie glorieuse sur les ruines de la colonie coupable (73-74).

Une dernière remarque : l'histoire d'Haïti est imaginée par Bergeaud comme une lutte entre des titans, des surhommes. Aux humbles, aux petits, aux sans-grades, à la piétaille anonyme qui se sacrifia sans compter, il fait la part bien mince. C'est qu'il devait pousser l'élite à s'identifier à la notion abstraite de patrie; il aurait pour l'heure été vain de prétendre l'intéresser à une masse qu'elle méconnaissait ou même qu'elle méprisait. La petite bourgeoisie haïtienne ne devient sujet de littérature qu'avec Marcelin, Hibbert et Lhérisson. Le paysannat et le prolétariat devront attendre Pétion Savain, Jacques Roumain, les frères Marcelin, J. S. Alexis. Et pourtant, une phrase de Bergeaud montre qu'il n'était pas indifférent à cette masse anonyme et muette. En critiquant la politique agraire d'un Romulus poussé par les colons (il est évident que c'est à Toussaint Louverture que pense l'auteur), il lui reproche sa conception du pays :

Le pays, ce n'étaient pas évidemment les malheureux cultiva-

teurs qui étaient rappelés de force sur ses plantations, qui étaient contraints de travailler ...sans relâche, sous peine d'être battus de verges souvent jusqu'à la mort... (165-166)

On pourrait reprendre STELLA pour montrer dans le détail comment le public auquel le roman était destiné en a influencé le fond, l'idéologie, si l'on préfère. Signalons plutôt qu'il en a également influencé la forme ou, plus exactement, l'écriture. Je me bornerai à trois remarques.

Premièrement, à un public français qui le plus souvent ignorait tout d'Haïti, Bergeaud devait donner quelques renseignements essentiels. C'est la matière du premier chapitre, où l'auteur décrit la topographie, la flore, la faune de son pays, où il célèbre la douceur du climat, la beauté du ciel (11). Il est évident qu'un lecteur haïtien n'avait guère besoin d'une description sommaire de son propre pays. S'adressant donc au lecteur français, Bergeaud s'interdit les références aux noms de plantes, d'animaux, d'accidents géographiques qui risquent de le dérouter. Il parle bien de citronniers, d'orangers, de palmiers, mais pas de manceniliers, de mapous ou de bayarondes. On trouve bien des hirondelles, mais pas le moindre pipirit, pas le moindre malfini. Pas de savanes, mais des plaines. Pas d'avalasses, mais des tempêtes, et tout à l'avenir... Tout, ou presque tout, car Bergeaud, soit en notes soit dans le corps du texte, apprend tout de même au lecteur parisien ce qu'est le BOIS DE

(11) C'est la matière également du dernier chapitre, sorte d'appendice au roman, qui expose l'histoire de l'île depuis l'arrivée de Christophe Colomb. On peut se demander pourquoi Bergeaud n'a pas réuni ces renseignements dans un chapitre unique. Peut-être, tout simplement, parce qu'il craignait de l'allonger démesurément et de décourager le lecteur pressé d'en arriver à la trame du roman.

FER, par exemple, ou une MAKOUTE. Timide début, mais début quand même de l'enrichissement que les écrivains haitiens apporteront à la langue française en lui fournissant les mots de leur terroir.

Deuxièmement, aucun effort pour employer les particularités du français haitien et - à plus forte raison - le créole. Le français haitien, parce qu'il risquait de faire sourire les Français, intraitables sur le chapitre de la soi-disant pureté linguistique, et d'offenser les Haitiens de l'époque, encore plus fanatiques de Vaugelas et du Dictionnaire de l'Académie que les métropolitains. Quant au créole, incompréhensible au Parisien, il était pour l'heure méprisé de l'élite. N'empêche que Bergeaud explique en note que par l'expression «le jour ne se lève qu'à son heure», il essaye de rendre le proverbe créole «pressé pas fait jour s'ouvri» (12), et qu'il signale, en note également, que la fable du Figuier maudit est d'invention créole. Ce n'est pas grand chose, mais c'est la preuve que le premier roman haitien annonce l'exploitation du créole, (soit traduit soit transcrit) à des fins littéraires : Avec Justin Lhérisson et plus tard Jacques Roumain, le roman haitien atteindra à l'extraordinaire originalité linguistique que nous savons. Reste que la langue de Bergeaud est d'un académisme qui manque singulièrement de saveur, et que ses personnages parlent tous en périodes savantes, avec cette rhétorique officielle de jadis, qui nous semble aujourd'hui bien désuète.

Troisièmement, la question de l'identification des personnages historiques ou des noms de lieux, qui se fait en note en fin de volume. La note 7 identifie

(12) La transcription exacte serait plutôt : SE PA PRESE KI FE JOU L'OUVRI, mais elle aurait risqué d'être énigmatique pour le lecteur non-initié.

«une ville conquise» (il s'agit de Tiburon), la note 8 «une autre place occupée par les Anglais» (c'est Léogane), la note 14 «un des Lieutenants de Romulus» (le général Maurepas), la note 17, «un des anciens lieutenants de Romulus» (le général Henry-Christophe). Trois quarts des notes (trente-six sur quarante-huit) se bornent à identifier un nom ou un lieu. S'il importe de connaître le nom de ces personnes et de ces lieux, aurait-on pu demander à l'auteur, pourquoi ne pas les avoir donnés dans le texte, au lieu des périphrases qui les désignent : ou alors, si ces noms n'importent guère, pourquoi les avoir donnés en note ?

Deux explications pourraient être proposées à titre d'hypothèses. Seule la découverte peu probable du manuscrit original permettrait éventuellement de résoudre le problème.

Première hypothèse : Le manuscrit ne comportait pas de notes, et soit Beau-brun Ardouin soit l'éditeur parisien les a jugées nécessaires. Ils ont pu penser que le lecteur curieux ne se contenterait pas des périphrases du texte, qu'il voudrait savoir qui était Miss Francis Wright, ou ce qu'est le bois de fer, ou la makoute, ou d'où sortait la fable du Figuier maudit, et ainsi de suite. Voulant respecter l'intégrité du texte, Ardouin, historien d'Haiti et donc parfaitement qualifié pour le faire, a peut-être décidé de rédiger les notes et eu la modestie de ne pas faire état de sa collaboration.

Deuxième hypothèse : Le manuscrit original comportait les notes. Dans ce cas, l'on pourrait avancer qu'elles sont destinées au lecteur haitien et à ceux des lecteurs français qui, non contents de lire un roman, désiraient avoir

des précisions sur l'histoire du pays mis en scène dans STELLA.

Evidemment, pour le Français désireux avant tout qu'on lui raconte une belle histoire, peu importe que ce soit le général Capois ou le général Clairvaux qui ait occupé Miragoâne ou Jérémie. D'autant plus que ni ces villes ni ces généraux ne sont décrits. Accumuler les noms d'officiers subalternes et de bourgades provinciales n'aurait pas rimé à grand-chose.

Mais, comme rien ne dit que tous les lecteurs haïtiens connaissaient toutes les péripéties de leur histoire, on peut imaginer qu'ils désiraient être sûrs que c'est à tel ou tel personnage, à telle ou telle ville que Bergeaud faisait allusion. Les notes de STELLA permettaient de joindre l'utile à l'agréable, de donner des leçons d'histoire tout en évitant la présentation rébarbative des manuels scolaires. On pourrait en somme dire que Bergeaud rappelait et complétait les connaissances des lecteurs haïtiens touchant l'histoire de l'indépendance, tout comme, dans LES TROIS MOUSQUETAIRES, son contemporain Alexandre Dumas rappelait et complétait les connaissances des lecteurs français sur Richelieu et la Fronde (13).

Il serait intéressant de mettre STELLA en parallèle avec une autre interprétation de la révolution haïtienne : celle que propose Aimé Césaire dans TOUSSAINT LOUVERTURE : LA REVOLUTION FRANCAISE ET LE

(13) Duraciné Vaval avait déjà rapproché Bergeaud et Dumas père. Il juge - quelque peu sévèrement, à mon avis - que : « On trouve chez l'auteur haïtien les procédés habituels du vieux Dumas : intrigues extraordinaires, personnages exceptionnels, données fantaisistes » : (Emeric Bergeaud, romancier», LA NOUVELLE REVUE, Cap-Haïtien, août 1908).

PROBLEME COLONIAL. L'analyse de Césaire est certes plus convainquante à nos yeux, son optique et son idéologie nous sont bien sûr plus accessibles. Mais là n'est pas la question. Dans les oeuvres du passé, nous cherchons l'âme de nos ancêtres. Nous acceptons de faire abstraction de notre propre vision des choses. Nous adoptons la leur, autant que faire se puisse, pour comprendre comment ils réagissaient devant des problèmes qui peuvent ne plus être exactement les nôtres. Pour le lecteur d'aujourd'hui, y-a-t-il une leçon à tirer de STELLA ? C'est à chacun de nous d'en décider. Mais ne nous hâtons pas trop de sourire de ce roman qui nous parle à travers plus d'un siècle. De ces ossements que sont les livres, il s'agit de savoir tirer la substantifique moëlle. Gardons-nous de laisser perdre celle que contient l'ancêtre du roman haitien.

Leon-Francois Hoffmann

Dept. Romance Languages

Princeton University

Princeton, NJ, 08540

VERSAILLES BIGIO FRERES

Montres Suisses : Oris, Mocado, Girard Perregaux

Consul

Parfums Français

Bijoux or 18 carats.

Banque

Nationale

De la

République

D'Haïti

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son service de :

LOCATION DE COFFRES - FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDEPENDANCE

ET EN TOUTE SECURITE

AVEC DISCRETION

ET CONFORT

**Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE
et votre PATRONAGE.**

LA SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILE S.A.

est fière de présenter au public haitien

GOOD YEAR

GOOD YEAR une conception complètement nouvelle en matière de pneu

GOOD YEAR, le pneu dont la carcasse est en cordes de Polyester, ceinturé de fibre de verre.

EXIGEZ GOOD YEAR, le pneu de durée imbattable

EXIGEZ GOOD YEAR, à la Société Haitienne d'Automobile.

L'ATELIER

Institut de Dessin et de Peinture

33, Rue José Marty et Bellevue, 33
Boite Postale 181—Port-au-Prince, Haiti W.I.—Tel.: 2-4525
Galerie d'Art — Studio Nehemy

Cours de Dessin, de Peinture et d'Histoire de l'Art
Ouvert tous les jours de 8 h. à 6 H. p.m.
Dimanche et jours feriés sur rendez-vous
Tableaux des meilleurs artistes du pays

CONJUNCTION
EST EN VENTE A L'ETRANGER

A NEW YORK

Haitian Corner
495 Amsterdam Avenue
New York, N.Y. 10024, USA

A MONTREAL

Agence du Livre Français
1249 Ouest Bernard
Montreal 154, Canada

A PARIS

L'Harmattan
Librairie – Edition
18, Rue des Quatre Vents
75006 Paris, France

*GLISSEZ - VOUS DANS LA
FRAICHEUR BIENFAISANTE
D' UN CONDITIONNEUR D' AIR*

WESTINGHOUSE

Téléphone : 2-2092 BOUCARD & CO , Distributeur

**A NEW YORK
PAN AM MET EN SERVICE L' AEROGARE
LE PLUS
EFFICACE DU MONDE :**

VOUS NE FAITES QU' Y PASSER.

**AVEC L' AEROGARE PAN AM
VOUS EVITEZ KENNEDY AIRPORT**

"DEZAFI" DE FRANKETIENNE

UN TOURNANT DE LA LITTÉRATURE HAÏTIENNE.

par Maximilien LAROCHE (1)

Avant de porter un jugement sur DEZAFI, il faudra attendre de pouvoir le comparer avec les autres oeuvres créoles, en prose et en vers, et de tous genres : théâtre, récit, essai ou poème, auxquelles ce roman de Franketienne aura ouvert la voie ou dont il sera venu fixer la position. Par exemple, comment situer DEZAFI par rapport à DIACOUTE ou bien JENERAL RODRIG, ou même en fonction de «Choucounè» pour ne pas parler de «Lanmou pa gin Baryè» ? (2)

En attendant de pouvoir effectuer ce travail d'évaluation, nous pouvons essayer de situer le livre de Frankétienne du point de vue de la thématique et

(1) Maximilien LAROCHE né au Cap Haïtien et Professeur de Littérature à l'Université Laval est l'auteur de «Portrait de l'Haïtien» (dans l'Haïtien, Editions de Ste Marie, Montréal, 1968) et de «Le Miracle et la Métamorphose – Essai sur les littératures du Québec et d'Haïti» (Editions du Jour, Montréal 1970 - 239 p).

(2) «Diacoute» : Morisseau Leroy – «Jénéral Rodrig» : St Arnaud Numa – Choucounè : Oswald Durand – «Lanmou pa gin baryè» : Emile Célestin Mègie.

de celui de la langue. Et encore, ce dernier aspect, nous ne pourrions l'aborder que par le biais de la forme, le problème de la langue créole étant encore une question bien trop complexe pour que nous prétendions le résoudre maintenant.

LA THEMATIQUE DU ZOMBI.

Toute la littérature haïtienne est traversée par la contradiction qui oppose les thèmes à la langue, c'est-à-dire la réalité à notre conscience de celle-ci. Or le roman de Frankétienne permet précisément de rendre compte de cette contradiction en nous faisant constater que «le thème du zombi» choisi par l'auteur, et qui peut sembler inédit, a été un sujet permanent de réflexion pour nos romanciers. C'est même à cause de la permanence du personnage ou plutôt du mythe du zombi chez nos auteurs qu'on peut parler du zombi comme d'un thème.

Prenons l'exemple de ce passage de *LA FAMILLE DES PITITE CAILLE* :

«Le razeurisme - qui ne respecte personne - l'a totalement transfiguré. Il a l'air «d'une poule mouillée». Il est maintenant un spectre, une ombre un rien» (1).

L'emploi que fait ici Lhérisson du mot «rien» est typique de sa manière d'écrire. Son style étant caractérisé par la transposition en «graphie» française de la «phonie» créole, on peut dire que «il est un rien» équivaut à «I pa anyin, I pa moune». La façon dont Lhérisson utilise la langue française

(1) Justin Lhérisson, *la FAMILLE DES PITITE CAILLE*, Paris, Firmin-Diderot, 1929, p. 14.

est conditionnée par la perspective créole qu'il adopte. En effet seule cette perspective nous permet de comprendre le mot «rien» qui autrement pose des problèmes insolubles.

Pronom indéfini, substantivé pour la circonstance, «rien» ne garde pas moins une valeur «personnelle». Ainsi il ne rentre plus dans aucune catégorie précise. Comme nom, «rien» signifie : «peu de chose». Mais dans le texte de Lhérisson, il a plutôt le sens de «néant, de non-être». Nous aurions donc le paradoxe d'un être-non-être, en l'occurrence Etienne Pitite-Caille !

Mais ce qui peut être paradoxe pour un Français, ne l'est pas pour l'Haïtien, habitué, par sa langue, le créole, et ses croyances, à parler de zombis ou de gens réduits à l'état de zombis, au propre comme au figuré.

Ainsi pour ne retenir que ce seul exemple, on peut dire qu'en faisant d'un zombi, Klodonis, le héros de son récit, Frankétienne se place d'emblée dans la tradition du récit haïtien, dans son ensemble, c'est-à-dire des «kont-kreyol» de la tradition orale aussi bien que des récits en français. On pourrait en effet repasser les récits haïtiens d'hier ou d'aujourd'hui et montrer que la symbolique fondamentale qui les gouverne est celle de ce mythe national du zombi. D'ailleurs si le zombi est un personnage bien haïtien, il y a tout lieu de croire qu'il est plus largement un symbole typiquement négro-africain. La preuve en est que l'on retrouve le personnage du zombi (living-dead, mort-vivant) aussi bien dans les oeuvres des écrivains haïtiens que dans celles des écrivains africains :

«A few writers have explored this uniquely African poetic conception of the «living-dead» to lend a distinctively African atmosphere, internal coherence, and meaning to their fiction. Ali Mazrui, in his recent play,

NUMERO 131

THE TRIAL OF CHRISTOPHER OKIGBO, uses this mytho-religious belief in life after death, and the assemblage of the living spirits of the dead, to provide a significant pattern to his examination of the life and actions of the distinguished Nigerian poet who died while on a military mission during the civil war.

African writers incorporate as well traditional rituals, ceremonies, and folktales to give vitality to the structure and sense of their fiction» (1).

GOUVERNEURS DE LA ROSEE, UNE RUPTURE.

Ce qu'il est important alors de souligner c'est que si les romanciers haitiens d'avant 1915 ont surtout décrit la zombification, c'est-à-dire le processus par lequel on devient, comme dit Lhérisson, un «rien», ce n'est que depuis le roman indigéniste, et avec Jacques Roumain, que l'on a commencé à évoquer la dézombification, le processus qui fait passer le héros de l'état de rien à celui de quelqu'un. Manuel, dans GOUVERNEURS DE LA ROSEE, est le premier héros dont la tâche est clairement définie comme une entreprise de désaliénation, et donc de libération. A ce titre, il est le «zombi» qui a goûté du sel de la connaissance et qui veut en faire goûter à ses compatriotes. Dans notre tradition romanesque, l'oeuvre de Roumain constitue une étape décisive puisqu'avec Manuel, il nous fait voir un héros dont les yeux se déssillent à l'occasion de sa sortie du pays.

C'est d'ailleurs sur ce point précis qu'il faut constater et la rupture que marque GOUVERNEURS DE LA ROSEE et le tournant que constitue DEZAFI. Les prédécesseurs de Roumain nous avaient accoutumés à voir l'aliénation ou la zombification comme le résultat d'un séjour à l'étranger. Etienne Pitite-Caille que Golimin nous décrit comme métamorphosé en «rien»,

(1) Solomon O. Iyasere, «Oral tradition in the criticism of African literature», *THE JOURNAL OF MODERN STUDIES*, 13, 1, (1975), p. 117.

est réduit à cette condition à la suite de son séjour à l'étranger et parce qu'il a ainsi perdu tout sens de la vie haïtienne. D'autres passages du livre de Lhérisson sont d'ailleurs fort explicites sur l'antinomie de la vie à l'haïtienne et de la vie à l'européenne, en somme sur la contradiction de l'enracinement et de l'exil. A Eliezer Pitite-Caille qui oppose la «démocratie à la française» au «républicanisme à la mode haïtienne», les propos de Boutenègre font bien voir dans quel sens il faut envisager l'opposition France-Haïti, aliénation-identification :

«C'est tout ce que vous voudrez; mais c'est dans ce pays qu'on voit de pareilles choses. A l'étranger, tenez en France où j'ai passé près d'une année...

Boutenègre l'interrompt brusquement:

– N'allez pas pli loin avec votre la France ...

La France, cé la France, Haïti cé Haïti ...

– Nous sommes dans in pays de calbindage, il faut calbinder, voilà tout...

(1)

Avant Roumain, la zombification était donc toujours associée à l'image de l'éloignement de la terre natale. Qu'il s'agisse de l'exil volontaire d'Etienne Pitite-Caille ou au contraire de l'éloignement involontaire d'Alcibiade Ca-

(1) Justin Lhérisson, *op. cit.* p. 76 - 77.

tullus Pernier, par exemple, le héros du CHOC EN FUTUR de Jean-Baptiste Cinéas. Car dans l'un et l'autre cas il s'agissait des résultats d'une même inadaptation aux réalités haïtiennes. Schéma que l'on retrouve dans l'influence du français Hodelin sur THEMISTOCLE EPAMINONDAS LABASTERRE; dans la métamorphose de SENA et ses mésaventures à son retour de France ou dans les déboires des Thazar à leur rentrée au pays.

DEZOMBIFICATION.

Jacques Roumain, Jacques S. Alexis et les romanciers indigénistes ont donc voulu renverser la vapeur et prendre le contrepied de la thèse de leurs devanciers, montrer que l'exil était la condition d'une réinterprétation des réalités haïtiennes et donc d'une réadaptation de l'Haïtien à son milieu. On peut cependant considérer que la dialectique qu'ils développaient était encore loin d'aboutir à son terme puisque la victoire de Manuel, par exemple, est loin d'être complète. GOUVERNEURS DE LA ROSEE se termine incontestablement par une victoire pour Manuel mais il s'agit d'une victoire précaire, fragile, in «absentia» et qui devra, de toutes façons, être confirmée, le jour où le fils de Manuel et d'Annaïse pourra enfin vivre en paix sur une terre arrosée et fertile.

C'est que la dézombification, si elle doit être collective, ne pourra jamais être assimilée, à la prise de conscience de l'individu isolé qu'est l'exilé. DEZAFI de Frankétienne, en situant en Haïti, la transformation que représente l'opération de zombification-dézombification, en évoquant donc une action qui se déroule dans l'unité du temps et du lieu, pousse encore plus a-

vant la dialectique du thème que Lhérisson et Roumain développaient déjà. Il fait voir en effet que toute transformation change une totalité et qu'on ne saurait découper le processus de dézombification. Comme l'a fait voir R.W.B. Lewis, pour «l'Américan Adam» (1), le mythe est toujours le fruit d'un dialogue de la collectivité. DEZAFI sans aucun doute marque un tournant de la littérature haïtienne puisqu'il nous révèle une transformation de notre perception collective du personnage romanesque du zombi.

LA FORME CHAOTIQUE.

La forme de DEZAFI est significative aussi. En effet dans ce roman tous les genres se retrouvent : récit, dialogue, chanson, proverbe, jeu de mots, vers, prose... Tous les genres ? Oui si par là, on entend naturellement ce que les dictionnaire, grammaire, poétique et théorie ont défini comme telles, à partir de modèles en langue française.

Or l'exemple de DEZAFI nous fait constater que jusqu'à présent, nos romanciers n'ont rien fait d'autre qu'essayer de constituer le récit haïtien comme un objet syncrétique. Pour Justin Lhérisson comme pour Jacques Roumain, en effet, le roman haïtien est mi-créole mi-français, collage en somme, par le moyen des deux langues, de deux modèles, le national et l'étranger.

(1) R. W. B. Lewis, *THE AMERICAN ADAM*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1968.

Dans «trahison», Léon Laleau a évoqué la douleur de ceux qui se livrent à cette acrobatie. Seuls ont pu tenir la gageure de se soumettre de bonne grâce à cette épreuve d'écartèlement ceux qui ont accepté, sans réserve, comme à l'époque de la Ronde, notre condition de zombi :

«Mon rêve, c'est l'avènement d'une élite haïtienne dans l'histoire littéraire de la France; la production d'oeuvres fortes et durables qui puissent s'imposer à l'attention de notre métropole intellectuelle; faire reconnaître que nous n'avons pas toujours démerité d'elle, que **L'ESPRIT FRANCAIS REFLEURIT ORIGINALEMENT CHEZ NOUS, MELÉ A LA VIGOUREUSE SEVE AFRICAINE**; que nous ne sommes pas trop indignes de l'hospitalité intelligente et de cette maternelle protection du génie que Paris accorde aux écrivains de la Belgique et de la Suisse romande, par exemple.

Ce rêve d'une consécration étrangère n'a rien de commun avec une ambition égoïste; c'est une ambition éminemment patriotique qui a dirigé tous mes efforts, inspiré la plupart de mes oeuvres et dignifié ma vie. Et mon chagrin le plus profond à cette heure.

CONJUNCTION, Revue Franco-Haïtienne

c'est de voir à quel point mes compatriotes s'écartent de ce haut idéal, dans leur désir irréfléchi d'improviser une littérature autonome. Ils ne s'aperçoivent pas qu'à force de rechercher une originalité de surface et factice, d'imprimer un caractère de réalisme purement local, étroit et banal à des oeuvres impuissantes et avortées, ils mettent à la mode un langage bâtard, qui n'est ni tout à fait le patois créole ni surtout du français. L'on ne me fera pas croire que cette tentative d'une littérature populaire haïtienne - qui serait le triomphe de la sottise - provienne d'un égarement de l'orgueil national : elle n'est autre chose qu'une inspiration, une misérable ressource de la paresse effrayée des difficultés qu'on trouve à s'approprier le génie d'une langue étrangère» (1)

La régularité formelle, comme le prouve l'exemple des **DIX HOMMES NOIRS**, est au prix de cette acceptation suicidaire. Et c'est d'ailleurs ce que Césaire, au moment du débat sur la poésie nationale, dans les années cinquante, voulait faire comprendre à Dépestre, quand il le dissuadait de suivre l'exemple d'Aragon :

(1) *Etzer Vilaire, préface des Poèmes de la Mort, 1907 dans Dantès Bellegarde, ECRIVAINS HAITIENS, Editions Henri Deschamps, 1950, Port-au-Prince, p. 246 - 247.*

«C'est vrai ils arrondissent cette saison des sonnets pour nous à le faire cela me rappellerait par trop le jus sucré que bavent là-bas les distilleries des mornes

quand les lents boeufs font leur rond au zonzon des moustiques

.....

au fait, est-ce que Dessalines mignon-
nait à Vertières et pour le reste

que le poème tourne bien ou mal sur
l'huile de ses gonds.

Fous t'en Depestre

Fous t'en laisse

dire Aragon» (1).

Un beau désordre serait donc bien, comme le prétendait Boileau un effet de l'art, si ce dernier mot signifie pour nous art original. Or l'on voit, dans le cas des artistes haitiens à quoi peut correspondre la notion d'originalité, quand il s'agit de l'élection de la langue dans laquelle il faut écrire.

UN JEU D'OPPOSITIONS

La forme chaotique de DEZAFI ne serait donc point tellement un état de ce roman qu'un état de notre perception esthétique de celui-ci. Parce qu'avec la langue créole, Frankétienne a choisi une esthétique de l'expérimentation ,

(1) Aimé Césaire, « Réponse à Dépestre, poète Haitien », *OPTIQUE*, No. 18 août 1955, p. 50 - 52.

nous sommes davantage placés devant l'alternative du connu et de l'inconnu que devant le dilemme du chaos et de l'ordre. Le chaos de DEZAFI, pour une bonne part, réside dans le désordre de notre esprit inaccoutumé au langage nouveau et aux formes nouvelles dont le roman est porteur. Par la transformation des formes narratives nous sommes peut-être sortis de l'ère du « collage » pour entrer dans l'époque du « montage ».

A bien considérer le roman de Frankétienne, on s'aperçoit en effet qu'il reprend et pousse jusqu'à la systématisation un procédé qui était déjà celui de « l'audience » de Lhérisson. LA FAMILLE DES PITITE CAILLE peut être considéré comme le développement des deux tautologies parallèles énoncées par Boutenègre : « Haiti, cé Haiti; la France, cé la France ». Entre ces deux évidences, qui forment un parallélisme de similitude, on devine un parallélisme de contraste : « Haiti cé pa la France ». Il y a de la sorte parallélisme mais aussi répétition. Or c'est cette structure à la fois parallélistique et répétitive qu'utilise à satiété Frankétienne qui non seulement oppose deux à deux les personnages mais multiplie ce jeu d'oppositions en lui juxtaposant une opposition des formes du langage, et en opérant un va et vient entre ces modes divers d'oppositions parallèles.

Il y a là sans aucun doute un usage du récit écrit selon l'esprit de la tradition orale, ou de l'audience qui, art de la parole, s'appuie avant tout sur des moyens mnémotechniques pour non seulement fixer et implanter les éléments du récit dans l'esprit de l'auditeur mais aussi pour les faire germer, en quelque sorte. Car le propre de la parole est de suggérer plus que de dire, de laisser à l'auditeur le soin de compléter ce qui est amorcé. De reposer en somme sur un bon usage d'une rhétorique de la litote.

Quoiqu'il en soit, un art ne s'édifie point par la seule volonté d'un créa-

teur mais repose sur le travail collectif de générations de parleurs et d'auditeurs ou si l'on veut de lecteurs et d'écrivains. En nous forçant à sortir des sentiers battus, DEZAFI nous dépayse pour nous obliger à nous repayer.

FAIRE LA REALITE EN LA PARLANT.

De STELLA d'Emeric Bergeaud à ULTRAVOCAL de Frankétienne, les romanciers haitiens n'ont cessé de chercher le moyen de lier thématique créole et langue française. Ils ne faisaient, en cela, que «traduire» la réalité haitienne et de la sorte continuaient d'accepter leur condition de zombi. Car parler en français du zombi, par exemple, c'est faire oeuvre de «traduction» puisque c'est parler d'un sujet mais d'un point de vue étranger. En effet zombi, mot (et chose) unique en créole, se rend en français par un mot composé : mort-vivant. En passant du créole au français on passe d'une perspective unique à une perspective double sur la réalité. En regard de celle-ci il n'y a donc pas véritablement de correspondance, terme à terme, du créole et du français, ou du créole et de l'anglais, puisqu'au plan unique du créole fait contraste le plan double du français (mort-vivant) ou de l'anglais (living-dead). L'antonyme exact du mot «zombi» ne pourra donc pas être trouvé dans l'une de ces deux dernières langues. Seul le créole, ou une transposition en créole, peut permettre de transformer ce mot «zombi» en son contraire exact, c'est-à-dire le mot qui se situera aux antipodes de la réalité mais sur un même plan. La transformation du zombi (mot ou chose) en son contraire ne se fera véritablement que s'il y a renversement de la totalité formée par le sujet et son espace, c'est-à-dire renversement du mot et du plan sur lequel il se situe, transformation en somme du thème et de la langue. Car la forme est aussi le fond.

C'est pourquoi au «zombi», l'être moins-être, on ne peut véritablement opposer que le «kanzo», l'homme-surhomme. Ce qui revient à dire que la

transformation de l'homme haïtien ne pourra se faire que par le renversement du processus cognitif et linguistique qui après avoir fait voir qu'on pourrait être socialement l'équivalent du mythique zombi, montrera que l'on peut socialement devenir l'équivalent du fabuleux kanzo. Car dire, c'est déjà un peu faire. Et ce l'est d'autant mieux que la correspondance entre le langage et la réalité s'établit terme à terme. Ce qui permet de faire déjà la réalité en la parlant.

Un roman comme DEZAFI qui nous fait passer de l'oralité à l'écriture, d'un univers où la distinction n'est pas encore faite entre prose et poésie, proverbe et jeux de mots, construit d'une certaine façon la réalité en la parlant, propose un modèle du réel en le constituant. En nous proposant DEZAFI comme roman «kréyol», Frankétienne nous force à nous demander ce que peut être le poème «kréyol» et ce qui peut faire la différence ou l'identité des textes de DIACOUTE, de CALINDA LA POUL BATTE ou de KONBELAN (1). En mélangeant chansons, proverbes, jeux de mots et devinettes, DEZAFI nous force à nous demander pourquoi par «tirer kont» le créole désigne indistinctement l'opération de proposer des énigmes ou des devinettes, et celle de raconter des histoires accompagnées ou non de chansons.

Réponses à une question que nous ne nous étions pas posée, DEZAFI est moins solution définitive que l'expérimentation commencée par Frankétienne que poursuivront d'autres créateurs et que les lecteurs mèneront à terme de concert avec les créateurs. Par là cette oeuvre est bien bifurcation, tournant de ce cheminement collectif qu'est notre littérature.

(1) «Calinda la poul batte» : Claude Innocent – «Konbèlan» : Georges Castera fils.

VALERIO CANEZ & CO.

Port-au-Prince, Haiti w.i.

Cable: VALCANEZ

Telephone: 2-0636

Boite Postale: 243

DISTRIBUTEUR DES PRODUITS

GENERAL ELECTRIC

*International
General Electric Co Inc.*

*E.I. Dupont de Nemours
& CO. INC.*

Radios
Hi - Fidelity
Freezers
Réfrigérateurs
Cuisinières Electriques
Chauffe-Eau
Moteurs
Appareils de climatisation
Ampoules Electriques
Appareils de Rayons-X
Appareils Thérapeutiques
Stérilisateurs
Metabolor
Tables et Lampes d'opération
Materiel Electrique
Lustres et Appliques Electriques

Films de Rayons-X
Produits Chimiques
Blaupunkt-Werke
Radio-Phono Radio Auto
Winpower Mig. Co.
Générateurs Diesel et Gazoline
The Permunt Co.
Appareil de Purification d'eau
Ampex Corporation
Magnetophone Stéréophonique

**UN STYLE UNE DIMENSION
A LA MESURE
DU BUDGET DE TOUTE FAMILLE
LES REFRIGERATEURS GENERAL ELECTRIC**

VALERIO CANEZ ET CO. : distributeur pour Haiti



*L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES*

*Des vacances agréables
Une cure de repos près de la mer
où à la montagne
Des excursions toujours intéressantes :*

HAITI

*LA REPUBLIQUE DE LANGUE
FRANCAISE DU NOUVEAU MONDE*

**Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haiti**

**LE CENTRE D'ART
BERCEAU DE L'ART HAITIEN**

**vous invite à visiter son Exposition de Tableaux et d'objets
d'art.**

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D' AVANCE BIENVENUE A TOUS

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITTE PROSTATIRE URETRITE

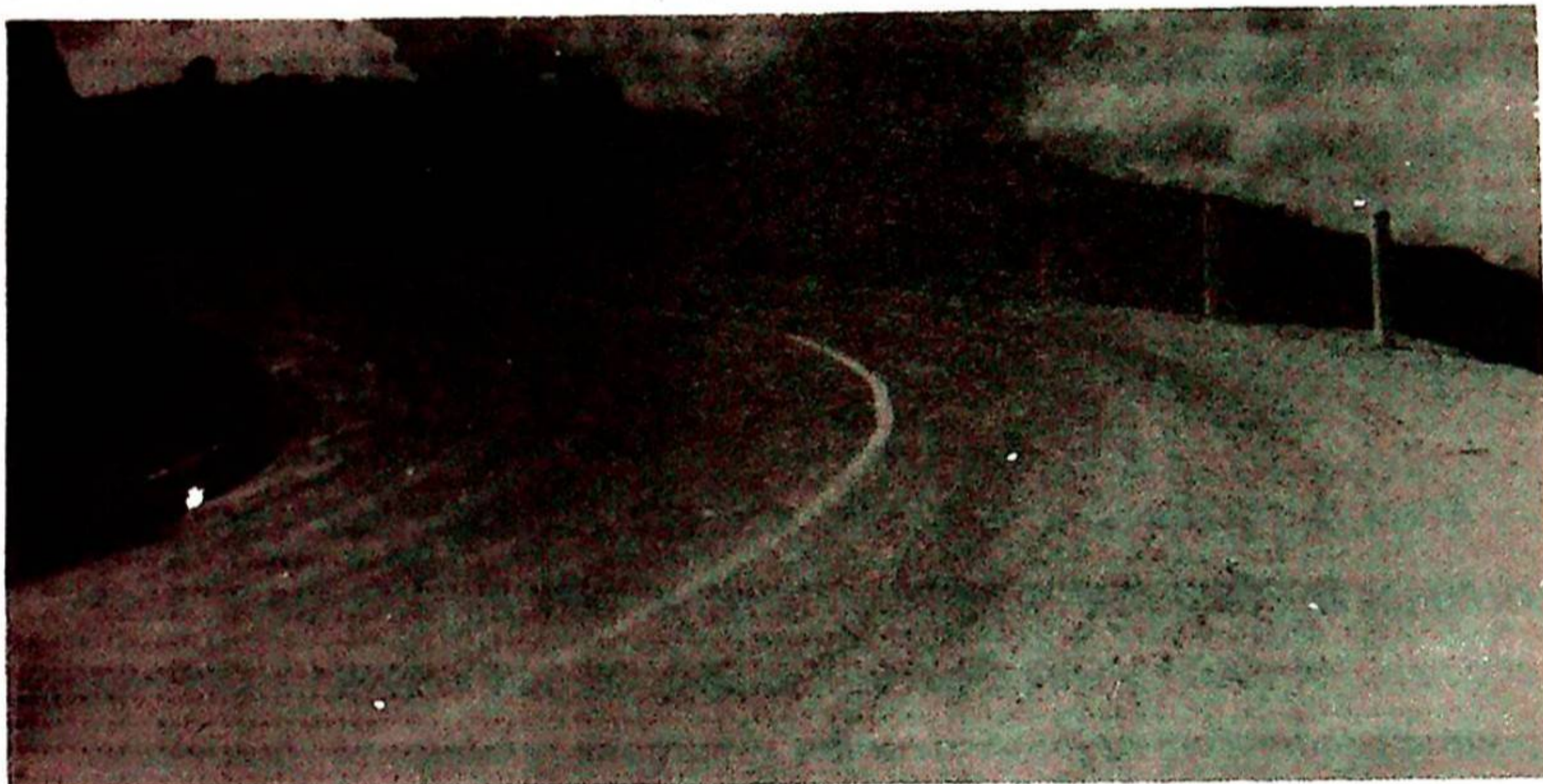
Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'Urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

**Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau
toutes les quatre heures.**

JOSEPH NADAL & CO.

Distributeur Exclusif

LA ROUTE DE L'AMITIE



Une foule en liesse accourue de toute la région de Jacmel et de Port-au-Prince participaient le vendredi 22 octobre 1976, à l'ombre des vieux balcons de bois ouvragés de la ville de Jacmel à l'inauguration par S. E. M. Jean-Claude Duvalier président de la République d'Haiti et par M. Robert Galley, Ministre français de la Coopération, de la nouvelle route Carrefour Dufort-Jacmel, don de la France à Haiti.

La nouvelle route, un tracé en lacets de 43 kms, à flanc de colline, traverse le Massif de la Selle, atteignant son point culminant à 840 m. avant de redescendre vers la rivière de Jacmel, qu'enjambe aujourd'hui un pont de 130m. de long, et la ville elle-même blottie dans une baie qui fut il y a moins d'un siècle l'un des centres haitiens les plus actifs d'exportation du café.

La construction de cette route de 7 millions et demi de dollars, répondait nous dit l'Ambassadeur de France M. Louis Deblé à deux préoccupations:

«La première, d'ordre économique, sortir de son isolement, en la reliant à la capitale par un axe routier moderne, empruntant en partie l'itinéraire tracé par les conseils communautaires, une région, au passé prestigieux, réputée par la qualité de ses habitants et la richesse de ses productions agricoles.

La deuxième, d'ordre sentimental : associer la France à une oeuvre commune, gravée dans le sol haïtien.»

Avant la construction de la route de l'Amitié. Jacmel était reliée à Port-au-Prince par l'ancienne route dite «liquide», tracé qui longeant la Rivière avait été lentement grignoté par elle, et il fallait de 6 à 12 heures de trajet pour atteindre Port-au-Prince dans des conditions extrêmement hasardeuses. La route de montagne d'une heure et demi, asphaltée depuis la mi-octobre permet l'écoulement des récoltes jacméliennes de café, d'agrumes et d'Huiles essentielles, longtemps handicapé par l'absence de voies de communications adéquates. L'inauguration de la route coïncide d'ailleurs avec une forte hausse du café sur les marchés internationaux, une des hausses les plus élevées depuis la chute vertigineuse des cours dans les années 30, chute qui avait déclenché avec la destruction du coton par le charençon et une succession de cyclones dévastateurs, le déclin de la région de Jacmel.

L'ouverture de la Route de l'Amitié a amorcé aussi pour Jacmel, l'ère du «tourisme de masse»: aujourd'hui des centaines de port-au-Princiens et quelques étrangers empruntent le dimanche la nouvelle route asphaltée aux «350 virages» et aux sites uniques pour se rendre à Jacmel en promenade.

La route est ouverte mais elle ne peut à elle seule assurer le développement d'une région longtemps isolée. La production caféière ne répond pas à la demande actuelle, et dans ses projets de coopération avec Haiti, le gouvernement français prévoit une assistance pour le développement agricole de la région. Le gouvernement haitien vient d'inaugurer à Jacmel une nouvelle usine thermique pour la production d'électricité. Les notables jacméliens essaient de faire réparer les routes qui relient la ville aux plages touristiques de Ci Vadié ou Raymond les Bains. Le relèvement économique de Jacmel prendra bien plus de temps que les 15 mois qu'il a fallu aux techniciens français de la Dumez-Colas pour creuser à travers les pics tourmentés du Massif de la Selle cette route de 6m50 de large, mais le mouvement est amorcé.

Le 22 octobre, lors de l'Inauguration de la Route de l'Amitié, M. Robert Galley, Ministre français de la coopération, déclarait :

...« Pendant de longues années, depuis la naissance de votre République qui a su préserver son originalité, les concours offerts par la France à Haiti furent essentiellement d'ordre culturel. Héritiers d'une même culture, nos deux pays étaient naturellement appelés à entretenir des liens et à créer des échanges pour maintenir, fortifier ce patrimoine commun.

Le Gouvernement français a voulu aller plus loin, plus loin que cette coopération d'essence fraternelle, inscrite dans la nature des choses. Toute l'action qui a été menée depuis 1972 pour intensifier le rapprochement de nos deux pays francophones est là pour le prouver.

NUMERO 131

La mise en place de l'Institut pédagogique national que vous avez inauguré, Monsieur le Président, au début de cette année, a révélé mieux que maint discours, la forme et le degré du concours que le Gouvernement français pouvait apporter pour l'adaptation des méthodes pédagogiques, et pour le développement des modes d'alphabétisation s'appliquant à l'enseignement du créole et du français.

Mais il n'y a pas de développement de l'éducation et de la culture sans développement tout court. Votre Gouvernement l'a compris, Monsieur le Président, et ce souhait était partagé par le Gouvernement français. Et lorsque vous nous avez proposé de participer à vos projets de développement économique, les autorités françaises ont, sans réserve, décidé de répondre à l'appel de Votre Gouvernement et de votre peuple.

Votre Gouvernement a mis l'accent avant tout sur les problèmes d'infrastructure. C'est ainsi que sont nées les premières opérations de participation du Fonds d'Aide et de Coopération : aide à l'aéronautique civile, installation d'équipements de base pour les aéroports provinciaux, afin de faciliter les liaisons avec les villes les plus lointaines et les moins bien desservies par la route, complément au plan de modernisation des grands axes routiers du pays mis en oeuvre avec le concours de la Banque Mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, construction de cette route de Jacmel si chère au coeur des Haïtiens.

En ce jour, Monsieur le Président, nous venons de vivre les premières heures de la route de l'amitié, réalité tangible qui va apporter des facilités nouvelles pour le développement de cette belle région de votre si beau pays.

Sa construction a été une expérience exaltante sur le plan humain et sur le plan professionnel.

La France avait promis cette route. En quinze mois, ingénieurs et techniciens, haitiens et français, ouvriers et terrassiers travaillant au coude à coude, la France a réalisé cette route de 43 kms dont 36 en pleine montagne.

Je suis venu pour constater l'accomplissement de cette promesse faite au nom de la France par notre Ambassadeur Monsieur Bernard Dorin.

Cette route nous l'avons prise tous ensemble aujourd'hui. Dans l'avenir, des milliers, des centaines de milliers d'Haitiens la prendront.

La route de Jacmel c'est une artère qui apporte et qui maintient la vie. Elle est le symbole de l'amitié, cette amitié qui existe entre nos deux peuples.

Je souhaite que chaque haitien, chaque français, chaque touriste qui empruntera cette route ait une pensée pour cette amitié, car une route est éternelle comme le sera notre amitié.

La coopération française, sachez-le tous, se poursuivra. Déjà en avril dernier, de nouvelles opérations ont été prévues et certaines marquent une extension de nos efforts en commun pour le développement économique.

Limitées jusqu'alors au secteur des travaux publics et des transports et à celui de la santé, elles s'étendent également désormais à l'agriculture. Ainsi avons-nous prévu de participer au développement de la région de Jacmel; nous ne pouvons tous que nous en réjouir en ce jour de fête.

Monsieur le Président, je souhaiterais souligner ici la délicate attention que vous avez eue, d'associer à ces festivités les représentants des pays amis et ceux des institutions internationales.

Dans l'avenir la coopération, geste de solidarité à l'égard des moins favorisés, deviendra de plus en plus, devant l'ampleur de la tâche à accomplir, oeuvre commune de tous les hommes de bonne volonté.

En terminant cette allocution, je tiens à remercier tout d'abord vous-mêmes, Monsieur le Président, et vous Madame, le Gouvernement et la Population haïtienne, nos hôtes et tous les habitants de Jacmel, de l'accueil extraordinaire qui nous est réservé. La délégation française n'oubliera pas de longtemps cette magnifique journée de l'amitié franco-haïtienne.

Route cé vie

Route cé espérance

Demain nou capab fè en pile bel route nan pays ia

Nou pa jamm cesser coumbite poun développer Haiti

Alòs seulement coeu nou conten

Vive Jacmel

Vive Haiti

Vive l'amitié entre la France et Haiti.».

imprimé aux ateliers fardin

UTILISEZ LES CHAISES
"THONET"
DE QUALITE SUPERIEURE
EN VENTE A LA "TIPCO"
PLACE GEFFRARD

Achetez à la S H E I C A ou à la T I P C O : Mosaïques, Céramiques, les plus jolis coloris.

Machines à coudre LA MADONA parmi les toutes meilleures sur place.

Plus de «black out» grâce aux lampes à Kerosène 200, 350 et 500 bougies en vente à la TIPCO, Place Geffrard.

11h40

Décollage quotidien vers

MIAMI



AIR FRANCE

